

Étude

Mars 2021

Les personnes sans domicile et les personnes vulnérables vis-à-vis du logement Évolution 2019-2020



Les personnes sans domicile et les personnes vulnérables vis-à-vis du logement

Évolution 2019-2020

Directeur de publication : Didier DECOUPIGNY
Responsable de publication : Anne VANDEWIELE
Impression : AD Concept
Mise en page : David Briatte
Photo de couverture © Adobe stock

SOMMAIRE

UNE MISSION D'OBSERVATION EN APPUI DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT D'ABORD	P.4
SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'OBSERVATION	P.5
LES PERSONNES SANS ABRI	P.7
Environ 1 800 ménages se déclarant à la rue en mars 2020 : une hausse de 3% sur un an	p.9
32% des personnes à la rue sont arrivées récemment en France.....	p.11
46% des personnes à la rue sont en famille	p.12
37% des personnes à la rue sont des hommes seuls	p.16
8% des personnes à la rue sont des femmes seules.....	p.17
Une hausse de 15% du nombre de personnes à la rue ayant appelé le 115	p.21
1 006 personnes de culture Rom en bidonville, en errance ou en hébergement précaire	p.23
Zoom sur les jeunes sans abri.....	p.29
Zoom sur la santé des personnes sans domicile	p.32
Zoom sur l'accès au logement et à l'hébergement d'insertion.....	p.39
LES PERSONNES HÉBERGÉES	P.41
Plus de 8 000 places d'hébergement financées par l'Etat	p.43
Les personnes hébergées chez des tiers : plus de 13 000 cohabitations subies	p.45
Les personnes sans domicile stable bénéficiant d'une domiciliation : 14 000 personnes	p.46
LES PERSONNES VULNÉRABLES VIS-À-VIS DU LOGEMENT	P.49
Les expulsions, un motif d'inscription au SI SIAO en hausse de 33%.....	p.51
Les violences familiales, un motif d'inscription au SI SIAO en hausse de 10%	p.53
Les sorties de détention, un motif d'inscription au SI SIAO en hausse de 38%.....	p.55
Les sorties d'hospitalisation, un motif d'inscription au SI SIAO stable.....	p.56
Les jeunes isolés sans soutien familial.....	p.57
L'insalubrité	p.60
CONCLUSION : QUELLES PISTES DE TRAVAIL POUR LE LOGEMENT D'ABORD ?.....	P.63

UNE MISSION D'OBSERVATION EN APPUI DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT D'ABORD

APPORTER LES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

La politique gouvernementale du Logement d'Abord¹, mise en œuvre de manière accélérée dans le territoire de la Métropole Européenne de Lille (MEL)² a pour objectif de réduire le nombre de personnes dormant à la rue et d'apporter aux ménages les plus vulnérables une réponse adaptée à leurs besoins et à leurs attentes en matière de logement.

Afin d'accompagner son plan d'intervention, la MEL a souhaité mettre en place une observation la plus complète possible de la situation du public auquel cette politique s'adresse afin d'apporter des éléments de connaissance quantitatifs et qualitatifs sur :

- le nombre de personnes concernées, leurs profils, les problèmes qu'elles rencontrent ;
- les parcours et les mécanismes qui amènent les personnes à se retrouver sans logement ou en situation de vulnérabilité dans le logement.

Un premier travail d'observation a été réalisé en 2019. Il a permis de :

- de faire l'état des lieux chiffré de la situation dans la métropole des publics concernés et de leurs caractéristiques au printemps 2019 ;
- de réaliser une analyse sociologique des parcours des personnes connaissant ou ayant connu une période de vie sans logement.

En 2020, parallèlement à la poursuite d'un travail d'observation sociologique concernant le champ des personnes vulnérables vis-à-vis du logement³, l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole a mis à jour les éléments d'observation quantitative pour le printemps 2020.

UN CHAMP D'OBSERVATION ET UNE MÉTHODE DE TRAVAIL DÉFINIS DE MANIÈRE PARTENARIALE

Un groupe de travail partenarial a été constitué et animé par l'Agence afin de définir l'objet et les modalités de l'étude. Il a rassemblé :

- la direction Habitat de la Métropole Européenne de Lille ;
- la Mission urgence sociale hébergement insertion (MUSHI) de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ;
- la Coordination mobile d'accueil et d'orientation (CMAO) ;

- le Département du Nord ;
- l'Union départementale des Centres communaux d'action sociale (UDCCAS) du Nord ;
- l'antenne régionale de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) ;
- l'Agence régionale de santé ;
- l'Union régionale pour l'habitat.

Chaque étape de ce travail a fait l'objet d'un échange partenarial au cours de quatre réunions du groupe de travail, de janvier 2020 à juin 2020.

Le champ d'observation qui a été ainsi défini pour l'observation dans le cadre du logement d'abord et abordé dans ce document concerne :

- les personnes sans domicile :
 - les personnes sans abri,
 - les personnes hébergées ;
- les personnes vulnérables vis-à-vis du logement, en particulier :
 - les personnes victimes d'expulsion locatives,
 - les personnes victimes de violences familiales,
 - les personnes sortant de prison,
 - les personnes sortant d'hospitalisation,
 - les jeunes isolés sans soutien familial,
 - les personnes dans un logement en situation d'insalubrité irrémédiable.

UNE OBSERVATION PORTANT SUR UNE PÉRIODE IMPACTÉE PAR LA CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 qui a émergé début 2020 et la mise en œuvre d'un confinement du 15 mars au 10 mai 2020 ont fortement impacté la situation des personnes sans domicile et des acteurs institutionnels et associatifs qui les accompagnent. Ce sujet est traité au fur et à mesure du document dans les différentes thématiques abordées quand des informations étaient disponibles.

¹ Plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022).

² Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Etat, la MEL fait partie depuis l'été 2018 des 23 territoires nationaux d'expérimentation d'une mise en œuvre accélérée du Logement d'Abord.

³ « Les personnes vulnérables vis-à-vis du logement », Adulm novembre 2020.

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'OBSERVATION

DES BESOINS MASSIFS DANS LE CADRE DU LOGEMENT D'ABORD DANS LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

3 000 personnes sans abri

On compte **1 800 ménages soit 3 000 personnes sans abri** (ayant déclaré avoir dormi à la rue ou en bidonville) en mars 2020 dans le territoire de la Métropole Européenne de Lille, soit **une hausse de 3%** du nombre de ces ménages par rapport à mars 2019⁴.

Avec la crise sanitaire, la situation s'est aggravée : 965 personnes ont appelé le 115 en se déclarant à la rue en mars 2020, soit 15 % de plus qu'en mars 2019⁵.

Parmi les personnes sans abri, on compte 323 familles soit 1 006 personnes de culture Rom en bidonville, en errance ou en logement précaire en mai 2020 soit **une baisse de 15%** par rapport à avril 2019 grâce à la résorption des bidonvilles entamée pendant l'été 2019⁶.

Parmi les personnes sans abri en mars 2020 : 46% sont en famille, dont 811 enfants. 37% sont des hommes seuls (989 hommes). 8% sont des femmes seules (212 femmes)⁷.

65% des personnes sans abri sont de nationalité étrangère (28% de l'Union européenne, 37% hors Union européenne). Mais le nombre de personnes de nationalité française à la rue augmente de 31% entre mars 2019 et mars 2020⁸.

On compte 553 jeunes de 18 à 24 ans sans abri dans les fichiers du SI SIAO en mars 2020. 64% déclarent ne pas bénéficier d'un accompagnement social⁹.

8 000 personnes hébergées et 13 000 personnes en cohabitation subie

8 000 personnes sont hébergées de manière institutionnelle en juin 2019 : parmi elles, 7 297 personnes sont en hébergement et logement adapté¹⁰ et 725 personnes sont en hébergement pour demandeurs d'asile¹¹.

L'hébergement chez des tiers concerne 13 000 ménages en cohabitation intergénérationnelle ou hors cohabitation intergénérationnelle. 14% des ménages inscrits sur la liste d'attente du SIAO pour de l'hébergement ou du logement indiquent comme motif une fin d'hébergement chez des tiers.

Des motifs de vulnérabilité en augmentation : expulsions locatives, violences familiales, sorties de détention

La politique du Logement d'Abord concerne aussi les personnes vulnérables vis-à-vis du logement.

1 481 ménages ont reçu un commandement de quitter les lieux en 2019 dans l'arrondissement de Lille. Ce nombre a augmenté de près de 50% depuis 2011.

106 ménages sont prioritaires au titre du Plan départemental pour l'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) pour motifs de violences familiales en 2019 : ce nombre a presque doublé par rapport à l'année précédente.

243 personnes sans logement ou sans logement stable sont entrées à la maison d'arrêt de Sequedin en 2019. Malgré l'amélioration du repérage de ces situations, le nombre de relogements de ces personnes ne s'améliore pas.

450 jeunes pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) sont devenus majeurs en 2019. Les deux tiers de ces jeunes bénéficient d'un Contrat Entrée dans la vie adulte mais ont besoin d'un appui dans l'accès au logement. De plus, le Département du Nord accueille près de 1 300 mineurs non accompagnés sur l'ensemble du territoire départemental. 670 de ces jeunes ont 17 ans, ce qui permet d'anticiper la hausse à venir du nombre de jeunes majeurs sortant de l'ASE amenés à se retrouver sur le marché du logement.

Alors que 11% du parc privé métropolitain est considéré comme potentiellement indigne, **on compte seulement 48 arrêtés d'insalubrité en 2019** dans la MEL et 26 ménages suivis par le Comité suivi des arrêtés préfectoraux.

⁴ (Sources : CMAO, SI SIAO, fichier SI Insertion et fichier SI 115 - Sauvegarde du Nord, données sur les populations de culture Rom en bidonville - Centre de la Réconciliation, estimation du nombre de jeunes migrants sans solution d'hébergement - traitement : Adulm)

⁵ Sources : CMAO, SI SIAO, fichier du SI 115, traitement Adulm.

⁶ Sources : Sauvegarde du Nord, MEL, traitement Adulm.

⁷ Sources : CMAO - SI SIAO : fichier SI Insertion et fichier SI 115.

⁸ Sources : CMAO - SI SIAO : fichier SI Insertion et fichier SI 115 - traitement Adulm.

⁹ Sources : CMAO - SI SIAO : fichier SI Insertion et fichier SI 115, traitement Adulm.

¹⁰ Centres d'hébergement et de réinsertion sociale, hébergement d'urgence, villages d'insertion, résidences sociales. Hors pensions de famille.

¹¹ Sources : DDCS.

LES PERSONNES SANS ABRI



Définition des personnes sans domicile

Selon l'Insee, « une personne est considérée sans domicile un jour donné si la nuit précédente elle a eu recours à un service d'hébergement ou si elle a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation. Parmi les personnes sans domicile, se trouvent donc des personnes dans des **situations d'une grande diversité** :

- des personnes sans abri :

- dormant dans la rue, qu'elle se trouve dans l'espace public, dans des espaces privés, des jardins, des gares, des voitures, etc,
- ou vivant en bidonvilles, dans des locaux inadaptés, des squats, ou occupant un logement sans titre ;

- des personnes hébergées :

- pour la nuit dans le cadre d'un hébergement d'urgence, de la veille saisonnière,

- nuit et jour, accueillies en hébergement d'insertion ou de stabilisation, ou en hébergement pour demandeurs d'asile ;
- chez des tiers, selon des modalités pratiques plus ou moins précaires.

Ces situations induisent des niveaux de visibilité différents.

Les personnes dormant dans l'espace public peuvent parfois être très visibles si elles se trouvent par exemple en centre-ville dans des rues passantes, mais elles peuvent aussi se dissimuler dans des bosquets et/ou dans des secteurs plus excentrés.

Ces situations sont difficiles à définir précisément, notamment dans le cas des hébergements précaires chez des tiers. Elles sont aussi mouvantes.

La méthode retenue pour évaluer le nombre de personnes sans abri

Il est très difficile de connaître le nombre de personnes sans abri :

- il n'existe aucune base de données exhaustive recensant les personnes dans ces situations ;
- la population des personnes sans domicile fait l'objet de flux importants : certaines personnes vont rester brièvement sans domicile, d'autres des années, d'autres faire des allers-retours entre plusieurs types de situations.

Comme en 2019 et afin de s'approcher le plus possible de la réalité, le travail d'observation de la population sans domicile est alimenté par plusieurs acteurs rencontrant des personnes à la rue et repose sur :

- **les fichiers du Système d'information du Service d'intégration, d'accueil et d'orientation (SI-SIAO)** extraits par la Coordination mobile d'accueil et d'orientation (CMAO) ils ont permis de distinguer les personnes ayant déclaré dormir à la rue ou en abri de fortune qui représentent 44% des personnes enregistrées dans ces fichiers en mars 2020.

Pour ces personnes, un croisement a été fait pour le mois de mars 2020, entre :

- le fichier « SI Insertion » dans lequel sont inscrites les personnes en attente d'un hébergement d'insertion ou d'un logement,
- et le fichier « SI 115 » regroupant les demandes d'hébergement d'urgence et de prestations via les appels au 115. Un identifiant unique par personne permettant de faire ressortir les personnes présentes dans ce fichier et n'étant pas inscrites dans le fichier « SI insertion ».

L'inscription des personnes dans les fichiers du SI SIAO dépend de plusieurs facteurs :

- les modalités d'inscription. Jusqu'en 2018, les personnes faisant une demande d'hébergement renouvelaient leur demande via un appel au 115. Depuis 2018, en lien avec la mise en place du SI SIAO, ces personnes doivent dorénavant s'adresser à leur référent SIAO tous les mois, voire tous les trois mois pour relancer leur demande (elles n'ont plus la nécessité d'appeler le 115).

- l'accompagnement des personnes vers leur inscription : la mise en place en 2019, au sein de la direction Tsiganes et voyageurs de la Sauvegarde du Nord d'un poste dédié à l'inscription des ménages de culture Rom, a permis de faire progresser le taux d'inscription de ces personnes qui est passé de 49% en mars 2019 à 76% en mars 2020,
- l'intérêt qui pousse les personnes à se manifester. En mars 2020, le confinement qui a débuté le 17 mars a poussé de nombreuses personnes qui n'étaient pas connues du 115 à appeler ce numéro. En effet, les associations assurant la distribution alimentaire ayant fermé leurs portes dans leur grande majorité, ces personnes ont eu recours au Samu social pour assurer leurs besoins vitaux.

Pour cette étude, le traitement a été réalisé en retenant uniquement les personnes qui ont déclaré dormir à la rue ou dans un abri de fortune. Cette déclaration ne fait pas l'objet de vérification ou de justification.

- **la connaissance des acteurs associatifs sur les populations auprès desquelles ils interviennent.** Les informations issues du SI SIAO ont ainsi été complétées par :

- les données de la direction Tsigane et voyageurs de la Sauvegarde du Nord sur les personnes de culture Rom en bidonville, en errance ou en hébergement précaire ;
- les informations de l'association Centre de la réconciliation qui propose un accompagnement aux jeunes migrants isolés se déclarant mineurs en attente de la reconnaissance de leur minorité ou non reconnus mineurs ;
- l'estimation de la CMAO d'une quarantaine de personnes vivant à la rue mais ne sollicitant aucun service pour leur venir en aide. (Enquête Flash octobre-novembre 2018 réalisée par la CMAO et les associations de maraude.).

Comparativement aux estimations produites par les maraudes, le travail réalisé ici permet de mettre en évidence le nombre de personnes « à la rue » plus que le nombre de personnes « dans la rue » : c'est-à-dire l'ensemble des personnes sans solution d'hébergement digne, qu'elles soient ou non visibles dans l'espace public.

ENVIRON 1 800 MÉNAGES SE DÉCLARANT À LA RUE EN MARS 2020 SOIT UNE HAUSSE DE 3% SUR UN AN

On estime, en recoupant plusieurs sources différentes que le nombre de personnes ayant dormi à la rue ou en bidonvilles s'est élevé en mars 2020, dans la Métropole Européenne de Lille, à 3 023 personnes, soit 1 757 ménages (voir l'encadré méthodologique ci-contre). Cela représente une hausse de 3% du nombre des ménages concernés sur un an.

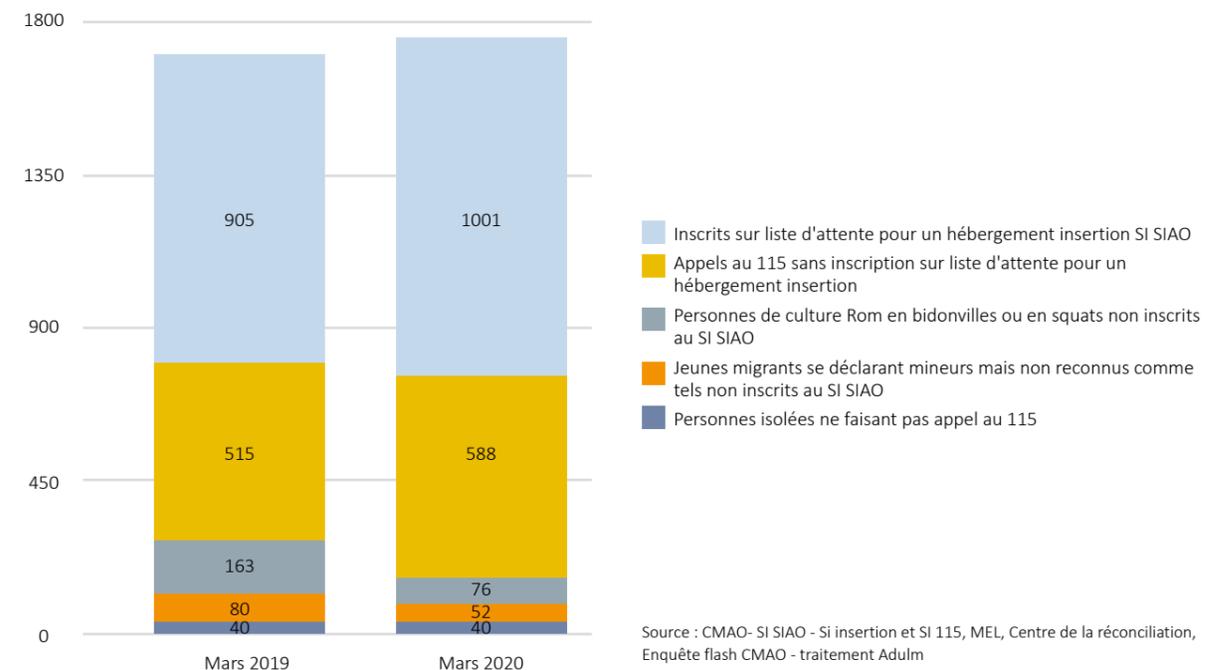
Plusieurs phénomènes se conjuguent. On observe :

- **une baisse de 15% du nombre de personnes de culture Rom en bidonville**, en errance ou en hébergement précaire, une part d'entre eux ayant pu accéder au logement, principalement pendant l'été 2019 ;
- **une baisse de moitié du nombre de jeunes migrants se déclarant mineurs mais non reconnus comme tels sans solution d'hébergement** en lien avec les solutions d'hébergement proposés par l'Etat suite à l'évacuation du squat « 5 étoiles » dans le quartier Saint-Sauveur à Lille ;
- **la hausse de 31% du nombre de ménages de nationalité française dormant à la rue** inscrits au SI SIAO, soit dans l'attente d'un hébergement d'insertion, soit dans le cadre d'un appel au 115.

L'estimation du nombre de personnes à la rue repose sur ces éléments :

- 1 727 personnes, soit 1 001 ménages inscrits sur la liste d'attente pour un hébergement d'insertion ou un logement auprès du SI SIAO au 31 mars 2020, soit une hausse de 11% du nombre de ménages par rapport à l'année précédente ;
- 965 personnes différentes, soit 588 ménages ayant appelé au moins une fois le 115 entre le 1^{er} et le 31 mars 2020 mais n'étant pas inscrits sur la liste d'attente pour de l'hébergement d'insertion, soit une hausse de 15% du nombre de ménages par rapport à l'année précédente ;
- une quarantaine de personnes à la rue ne faisant pas appel au 115 selon l'enquête Flash de la CMAO réalisée en octobre et novembre 2018 ;
- environ 52 jeunes migrants se déclarant mineurs mais non reconnus comme tels sans solution d'hébergement et non inscrits dans les fichiers SI-SIAO. Le nombre global de jeunes migrants se déclarant mineurs mais non reconnus comme tels reste stable (source : Centre de la réconciliation par rapport à l'année précédente). Mais on constate une baisse de 35% du nombre de ceux à la rue en raison de l'hébergement de 25 jeunes migrants à Armentières (en date d'avril 2020) suite à l'évacuation du squat de Saint Sauveur en juin 2019 ;
- environ 240 personnes de culture Rom vivant en bidonville ou en squat et n'apparaissant pas dans les fichiers du SI SIAO, soit 76 ménages, soit une baisse de 54% du nombre de ces ménages résultant à la fois de la baisse du nombre de ménages de culture Rom présents en bidonville (-16%) dans le territoire et de la hausse de la part des ménages inscrits au SI SIAO (passée de 49% à 76%).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MÉNAGES DORMANT À LA RUE OU EN BIDONVILLE DANS LA MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE DE MARS 2019 À MARS 2020



Témoignage de l'Office français de l'immigration et de l'intégration

“ En 2018, la Préfecture de Région a enregistré 4 000 demandes d'asile pour l'ancienne région Nord-Pas de Calais. 55% à 60% de ces demandes émanent de personnes localisées dans la métropole lilloise d'après les services de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), soit 2 200 à 2 400 demandes.

La demande d'asile de nouveau en hausse en 2019 mais moins fortement qu'en 2018. La demande d'asile en région a augmenté de 40% entre 2017 et 2018, alors qu'elle avait augmenté de 20% globalement en France. En 2019, la progression est de 7%¹² à l'échelle nationale.

Les demandeurs d'asile ont accès à deux types d'hébergement : le parc dédié aux demandeurs d'asile (CADA, Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile, Programme d'accueil et d'hébergement de demandeurs d'asile, Centre d'accueil et d'orientation, Centre d'accueil et d'examen des situations et CPH) et l'ensemble du parc d'hébergement d'urgence. L'Ofii estime qu'à l'été 2019 :
- les ¾ des demandeurs d'asile hébergés par l'État sont dans le parc d'hébergement d'urgence ;
- 60% des demandeurs d'asile sont hébergés par l'État ou par des tiers ;

- et que 40% ne sont donc pas hébergés ;
- que toutes les femmes et la majeure partie des familles sont hébergées.

L'Ofii soupçonne que l'hébergement chez des tiers donne parfois lieu à des réseaux de prostitution, en particulier à l'encontre des femmes guinéennes.

Accès aux aides : l'Ofii estime qu'à partir du début de la procédure de demande d'asile, les demandeurs d'asile attendent entre 6 semaines et 2 mois pour obtenir l'Allocation de demandeur d'asile (ADA) et accéder à la Couverture médicale universelle (CMU).

L'impact de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 : une baisse de l'immigration internationale en 2020

Les mesures sanitaires prises dans le cadre de la pandémie ont amené à la fermeture de nombreuses frontières et restreint les possibilités de circulation. L'Office français de l'immigration et de l'intégration indique ainsi, en août 2020, que le nombre de demandes d'asile a été divisé par 10 et que ce chiffre est un révélateur de l'évolution de l'immigration irrégulière.

Source : direction territoriale Asile Retour de l'Ofii 2019 - 2020

Témoignage issu du rapport d'activité de 2019 du Réseau Santé Solidarité Lille Métropole

“ Les personnes de nationalité étrangère « viennent de régions dont ils ont dû fuir et souffrent souvent de réels traumatismes psychiques et/ou de séquelles de tortures.

Ils viennent aussi tenter leur chance dans un pays qui garde une image d'« Eldorado ». Ils sont en général plus structurés et réactifs que les Français en matière d'accès aux droits. »

Point de repères La demande d'asile

Une personne qui sollicite l'asile en France peut obtenir :

- **Le statut de réfugié :** qui concerne selon l'application de la convention de Genève du 28 juillet 1951 « toute personne (...) qui (...) craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ». Ce statut donne droit à un titre de séjour valable 10 ans ;
- **La protection subsidiaire :** octroyée à toute personne qui ne remplit pas les critères de la convention de Genève mais qui établit « qu'elle est exposée dans son pays à la peine de mort, à la torture ou à des peines ou traitements inhumains ou dégradants, ou, s'agissant d'un civil, à une menace grave, directe et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence généralisée résultant d'une situation de conflit armé interne ou international ». Ce statut donne droit à une carte de séjour pluriannuelle d'une durée maximale de 4 ans.

La demande d'asile peut être faite à la frontière ou une fois que la personne est entrée sur le territoire (régulièrement ou irrégulièrement). La personne peut formaliser sa demande à tout moment, y compris lorsqu'elle est en instance d'éloignement et se trouve en rétention.

La demande est examinée de manière indépendante par l'Office français des réfugiés et apatrides (OFPRA) qui instruit les dossiers de demande d'asile. En cas de rejet par l'OFPRA, le demandeur a un mois pour introduire un recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNADA), juridiction administrative spécialisée.

Le demandeur a le droit au maintien sur le territoire français pendant la durée de la procédure d'asile. Ce droit ne peut être refusé que dans des circonstances limitativement énumérées par la loi (personne non munie des documents et visas exigés par les conventions internationales et les règlements en vigueur, première demande ayant fait l'objet d'une décision d'irrecevabilité, personne faisant l'objet d'une demande d'extradition vers un autre Etat que son pays d'origine, ...).

L'examen d'une demande d'asile par l'OFPRA est subordonné à la condition que la France est bien responsable de l'examen de cette demande conformément aux dispositions du règlement européen dit « Dublin III » du 26 juin 2013. :

- si un autre Etat est responsable du traitement de la demande, l'intéressé se voit remettre une attestation d'un mois, renouvelable jusqu'au départ de l'intéressé vers l'Etat membre responsable de sa demande d'asile ;
- si la France est responsable du traitement de la demande, le demandeur bénéficie d'un droit au maintien en France pendant toute la durée de la procédure d'examen de sa demande jusqu'à la décision de la CNADA. **Ce droit est matérialisé par la délivrance d'une attestation de demande d'asile d'une durée initiale d'un mois, renouvelable pour des durées liées à la forme de la procédure** (9 puis 6 mois pour la procédure normale, 6 puis 3 mois pour la procédure accélérée) jusqu'à la décision définitive de la demande d'asile.

¹² Source : journal Le Monde, 22 janvier 2020.

32% DES PERSONNES À LA RUE SONT ARRIVÉES RÉCEMMENT EN FRANCE

Regarder la nationalité des personnes concernées permet de mieux connaître ces populations, les causes qui les amènent dans cette situation et les obstacles qu'elles peuvent rencontrer.

37% des personnes à la rue sont de nationalité étrangère hors UE, 28% de nationalité étrangère de l'Union Européenne.

Concernant les personnes à la rue de nationalité étrangère hors UE, leur situation administrative vis-à-vis des titres de séjour n'est pas connue pour 35% d'entre eux. 43% sont des demandeurs d'asile.

32% des personnes inscrites sur la liste d'attente pour de l'hébergement d'insertion (SI Insertion) indique comme motif de leur demande leur arrivée récente en France.

Baisse de 6% du nombre des personnes étrangères hors UE inscrites au SI SIAO se déclarant à la rue

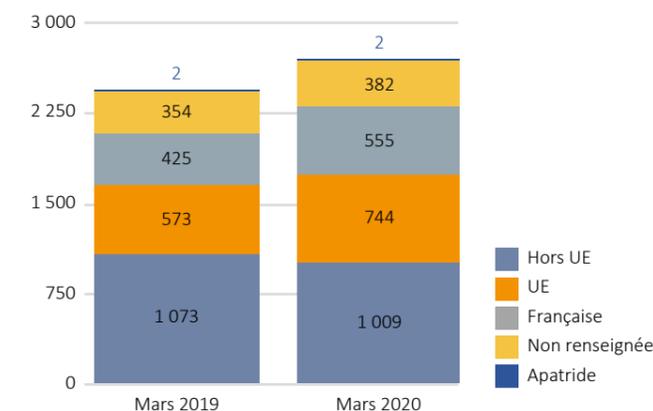
On observe dans les fichiers du SI SIAO, une baisse du nombre des personnes de nationalité étrangère hors UE déclarant dormir à la rue inscrites au SIAO : avec baisse de près de 7 point de la part des personnes à la rue de nationalité étrangère hors Union européenne, qui représentent 37% des personnes à la rue en mars 2020 (contre 44% en mars 2019). Cette baisse concerne les inscriptions pour de l'hébergement d'insertion (-12%) alors que le nombre de ces personnes appelant le 115 augmente (+10%). Ces personnes sont 1 073 en mars 2020, soit 64 personnes de moins qu'un an auparavant.

On constate une très forte baisse du nombre de demandeurs d'asile inscrits au SI SIAO (-238 personnes, -36%).

Très forte hausse du nombre de personnes migrantes intra européennes inscrites dans les fichiers du SI SIAO

Inversement, on constate une hausse du nombre et de la part des personnes étrangères originaires de l'Union européenne inscrites dans le SI SIAO, alors qu'on observe une diminution

ÉVOLUTION DE LA NATIONALITÉ DES PERSONNES À LA RUE DANS LES FICHIERS DU SI SIAO DE MARS 2019 À MARS 2020 DANS LA MEL



du nombre global de ces personnes en bidonvilles selon les associations qui interviennent auprès d'elles. Le nombre de ces personnes appelant le 115 reste stable. Cette hausse de l'inscription des personnes migrantes intra européennes dans les fichiers du SI SIAO s'explique par la création, au sein de la direction Tsigane et Voyageurs de la Sauvegarde du Nord, d'un poste dédié à l'inscription de ces ménages au SI SIAO courant 2019. La part des personnes de nationalité étrangère originaire de l'Union européenne inscrites au SI SIAO rapportée à l'ensemble de la population de culture Rom en bidonville et en errance est ainsi passé de 49% en mars 2019 à 76% en mars 2020.

Hausse de 31% du nombre des personnes de nationalité française inscrites au SI SIAO se déclarant à la rue

Les personnes de nationalité française sont celles dont le nombre et la part connaissent la plus forte hausse avec 31% de personnes en plus inscrites dans les fichiers du SI SIAO en mars 2020 par rapport à mars 2019. Elles sont 555 personnes en mars 2020.

Le mois de mars 2020 a été marqué par la mise en place du confinement lié à la crise sanitaire (le 17 mars). Les associations assurant de la distribution alimentaire ont fermé. Un nombre important de personnes qui dormaient habituellement dans leurs voitures ou dans des garages et avaient recours à ces associations ont été obligées d'appeler le 115 afin d'être aidées. Il est également possible que la mise en œuvre de la politique du Logement d'abord amène à faire de l'inscription au SI SIAO un passage obligé, ce qui vient augmenter le nombre d'inscrits sans que cela corresponde à une hausse aussi importante des situations.

Il faut noter que la part des personnes à la rue figurant dans les fichiers du SI SIAO et pour lesquelles la nationalité n'est pas renseignée est stable (14,6% en mars 2020).



46% DES PERSONNES À LA RUE SONT EN FAMILLE

267 familles à la rue

On compte en mars 2020, 267 familles enregistrées dans les fichiers du SI SIAO (Si Insertion et Si 115) comme dormant à la rue, en campement ou en squat : 183 couples avec enfant(s), 76 femmes isolées avec enfant(s) et 8 hommes isolés avec enfant(s). Les familles représentent 15% des ménages à la rue. 55% des familles sont de nationalité étrangère hors Union européenne, 37% de nationalité étrangère issues de l'Union européenne, seules 3% des familles sont de nationalité française. La nationalité n'est pas renseignée pour 6% des familles.

6% des familles à la rue orientées vers le logement

78% des familles présentes dans les fichiers du SI-SIAO sont inscrites sur la liste d'attente pour de l'hébergement d'insertion ou du logement.

Point de repères

L'orientation vers une préconisation logement ou hébergement au SIAO

Quand une inscription dans le fichier SI SIAO pour de l'hébergement ou du logement est réalisée, elle est reçue par la Coordination mobile d'accueil et d'orientation qui l'analyse et formule une préconisation d'orientation soit vers du logement, soit vers de l'hébergement en fonction de deux critères :

- le titre de séjour (qui doit être au moins d'un an pour le logement) ;
- et le revenu (qui doit être au moins égal au RSA pour le logement, ou à l'allocation formation pour les Résidences Habitat Jeunes).

Parmi les 208 familles inscrites dans la liste d'attente pour de l'hébergement ou du logement d'insertion, 196 (soit 94%) ont comme préconisation une orientation vers l'hébergement, seules 6% ont comme préconisation une orientation vers le logement alors que pour 40% des familles est indiquée une expérience en logement autonome.

On trouve ainsi, dans les fichiers du mois de mars, 74 familles ayant une expérience de logement autonome mais avec une prescription vers de l'hébergement. Parmi elles :

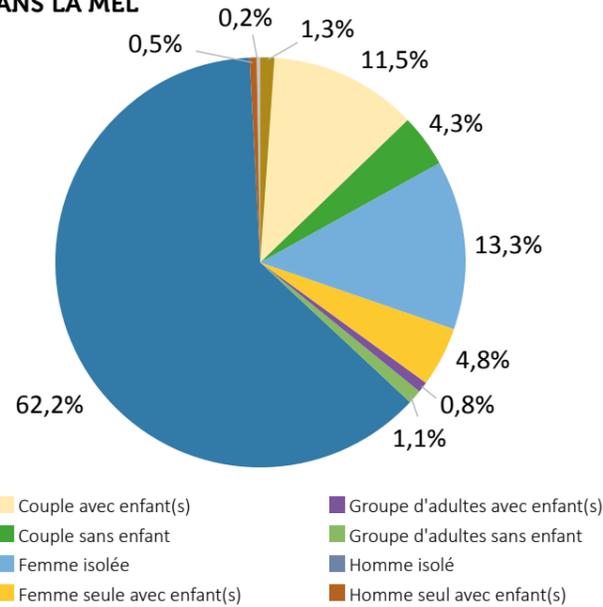
- 64% (48 familles) sont d'une nationalité extérieure à l'Union européenne, dont plus de la moitié sont des demandeurs d'asile. On ne compte parmi elles que 5 familles déboutées du droit d'asile.
- Le reste concerne des familles de nationalité étrangère de l'Union européenne.

Un nombre de familles à la rue en hausse dans les fichiers du SI SIAO

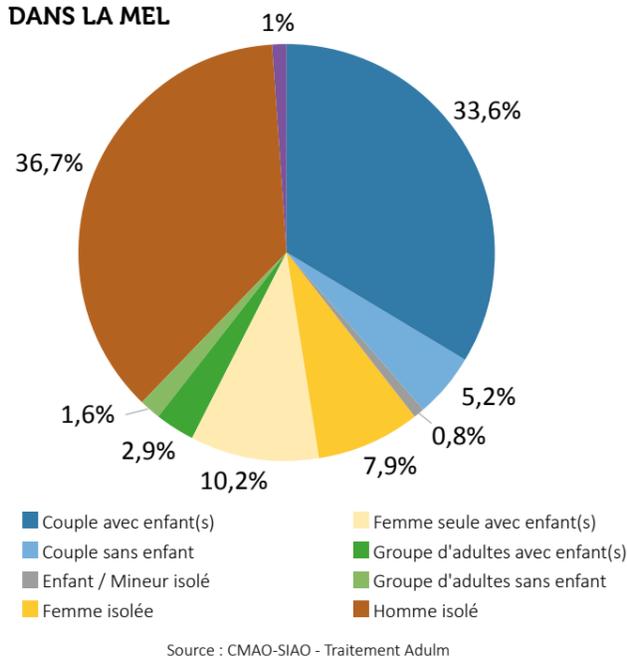
Le nombre de familles à la rue présentes dans les fichiers du SI SIAO augmente de 9% (+22 familles) entre mars 2019 et mars 2020.

Cette hausse est à mettre en lien avec la hausse des inscriptions des personnes migrantes intra européennes, le plus souvent présentes en familles.

COMPOSITION DES MÉNAGES SE DÉCLARANT À LA RUE, EN CAMPEMENT OU EN SQUAT EN MARS 2020 DANS LA MEL



SITUATION DES PERSONNES SE DÉCLARANT À LA RUE, EN CAMPEMENT OU EN SQUAT EN MARS 2020 DANS LA MEL



39% de familles nombreuses

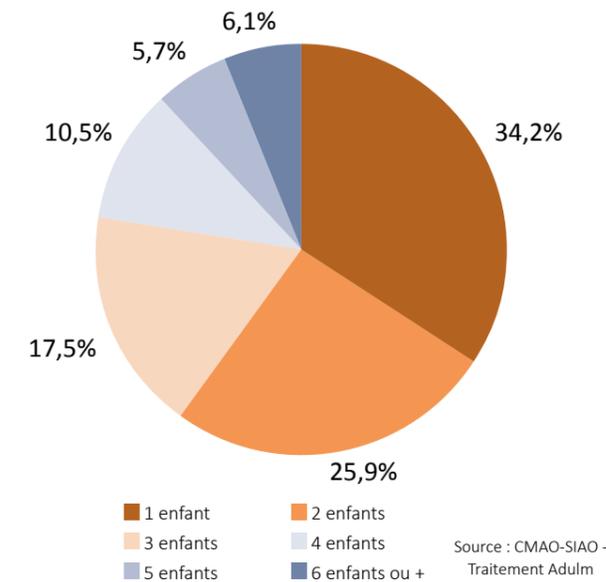
Les familles se déclarant à la rue ont pour 39% d'entre elles 3 enfants ou plus. 12% des familles comptent au moins 5 enfants. La part des familles qui augmente le plus est celle des familles avec 1 enfant avec une hausse de 2 points en un an.

811 enfants à la rue dont 72 enfants de moins d'un an

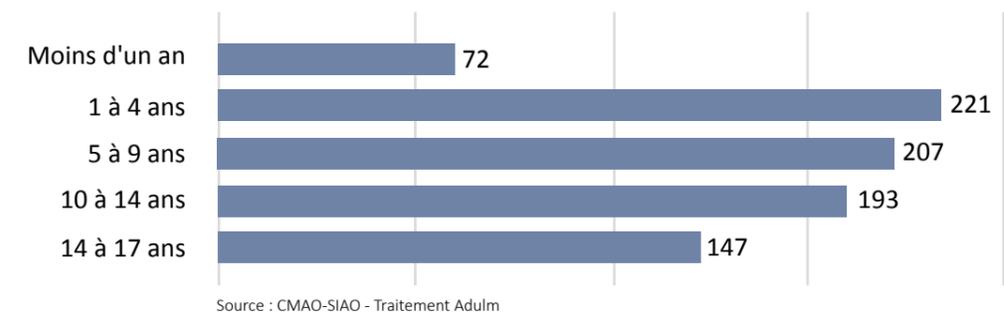
Dans les fichiers du SI SIAO, été inscrits dans le courant du mois de mars 2020 :

- 811 enfants déclarés comme ayant dormi dans la rue, en campement ou en squat avec leur famille ;
- 72 enfants âgés de moins de 1 an. Ce chiffre est en hausse de 9% par rapport à l'année précédente ;
- 145 femmes enceintes dans cette situation de sans-abrisme, ce qui représente 23% de plus en mars 2020 par rapport à l'année précédente.

NOMBRE D'ENFANTS DES FAMILLES SE DÉCLARANT À LA RUE, EN CAMPEMENT OU EN SQUAT EN MARS 2020 DANS LA MEL



NOMBRE D'ENFANTS DÉCLARÉS À LA RUE, EN CAMPEMENT OU EN SQUAT, PAR ÂGE EN MARS 2020 DANS LA MEL



Témoignage issu du rapport d'activité 2019 du Réseau Santé Solidarité Lille Métropole sur le suivi médical des enfants sans domicile

« Les enfants d'origine étrangère vivent dans les bidonvilles de la métropole. Les familles consultent plus fréquemment pour leurs enfants qui présentent plutôt des pathologies infectieuses. Cependant, les accidents domestiques sont nombreux, en particulier en hiver en raison de l'usage de modes de chauffage défectueux dans les abris de fortune. Les brûlures sont fréquentes. Des accidents plus graves ont eu lieu occasionnant le décès d'enfants dans des incendies de terrain. Il arrive également de voir des enfants d'origine étrangère avec des pathologies lourdes que les parents pensent voir guérir en France. »

En 2019, 7 interventions pédiatriques ont réuni les partenaires autour de 27 situations complexes d'enfants étrangers.

- Un tiers des familles ne bénéficient d'aucune solution d'hébergement ou de mise à l'abri. « Sollicitant le 115, le niveau d'ancienneté de leur demande conjuguée à la saturation du dispositif, ne leur permet pas d'accéder d'emblée à une solution d'hébergement. Ces enfants et leurs familles sont alors signalés auprès de la DDSC afin qu'elles puissent bénéficier d'une mise à l'abri dans le

cadre de l'extrême urgence (hôtel) au motif de l'état de santé de l'enfant malade. Ces signalements produisent rarement l'accélération de l'accès à une solution. Ce sont souvent les conditions administratives qui vont favoriser ou non l'accès à cette mise à l'abri. »

- 1/5 des familles vivent dans les bidonvilles de la métropole ou les squats. « Installées en général depuis longtemps sur les terrains, les familles n'accèdent pas (ou très peu) aux hébergements d'urgence (saturation du dispositif) et se découragent dans leur démarche auprès du 115. Les soins s'organisent donc à partir des lieux de vie insalubres. »

La préoccupation de la protection de l'enfance demeure un fil rouge de la coordination de la prise en charge de ces situations et des pratiques au sein de l'intervention pédiatrique menée par le Réseau Santé Solidarité Lille Métropole :

« La référente du service en charge de la protection de l'enfance de la Direction territoire Métropole Lille du conseil départemental participe régulièrement aux échanges de l'intervention pédiatrique. Cela permet de partager le circuit de l'information préoccupante, de questionner l'adaptation de réponses en matière de protection de l'enfant pour un public vivant dans une très

Témoignage issu du rapport d'activité 2019 du Réseau Santé Solidarité Lille Métropole sur les suivis de grossesse des patientes sans domicile

La mission de Médecins solidarité Lille (MSL) est de soigner gratuitement toute personne n'ayant pas accès aux soins, de mobiliser tous les moyens possibles pour une réinsertion de droit commun et de témoigner des dysfonctionnements. Toute personne ayant des difficultés d'accès aux soins est accueillie sans rendez-vous. 84% des patients reçus par MSL sont en logement précaire ou à la rue, et parmi ceux-ci, 38% dorment à la rue, dans une caravane ou une cabane, dans un squat ou dans une tente.

En 2019, ce sont 220 femmes qui ont consulté à Médecins solidarité Lille pour une grossesse, contre 207 en 2018. Une partie d'entre elles bénéficie d'un hébergement chez un tiers, solution qui sera très probablement fragilisée à l'arrivée du nouveau-né.

Les médecins de MSL orientent les femmes dont la grossesse est avancée de plus de 5 mois vers les consultations prénatales de la maternité de l'hôpital Saint-Vincent ou vers la maternité Jeanne-de-Flandre du Centre hospitalier régional de Lille.

La consultation spécifique pour les patientes de plus de 5 mois de grossesse sans couverture sociale et n'ayant bénéficié d'aucun suivi.

La maternité Saint-Vincent propose une consultation spécifique par semaine pour les patientes de plus de 5 mois de grossesse, sans couverture sociale et n'ayant bénéficié d'aucun suivi. Ces femmes sont reçues par une sage-femme dans un délai court et dans un lieu facilement repérable ce qui permet d'améliorer l'adhésion au suivi. Cet accueil spécifique améliore la prise en charge et évite un suivi de grossesse résumé à l'accouchement.

29 patientes ont été adressées par MSL à ces consultations. Parmi elles, 6 patientes ne se sont pas présentées à la consultation. Cet absentéisme s'explique par la peur et la difficulté liées aux déplacements, la barrière de la langue, d'autres urgences familiales, la difficulté de contact avec l'institution.

Par ailleurs, MSL oriente le plus possible les femmes enceintes vers les structures spécialisées institutionnelles ou associatives gratuites, en particulier le centre de Protection maternelle et infantile (pour les femmes enceintes de moins de 5 mois et le suivi des enfants).



Campement à Loos © Mel

37% DES PERSONNES À LA RUE SONT DES HOMMES SEULS

On compte 989 hommes seuls se déclarant à la rue ou en abri de fortune dans les fichiers du SI SIAO. En un an, ce nombre augmente de 9%, soit 86 personnes supplémentaires.

70% des hommes seuls à la rue ont moins de 40 ans

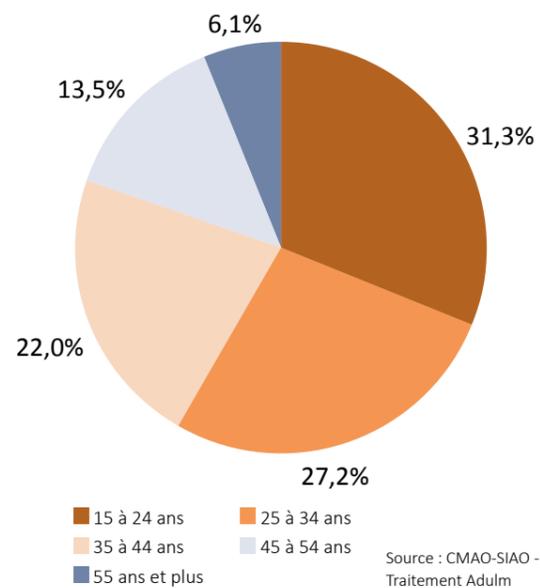
Pour les hommes de nationalité étrangère, le pic se situe entre 20 et 24 ans, 28% d'entre eux se situant dans cette tranche d'âge.

Pour les hommes seuls de nationalité française, ce phénomène est un peu étalé en termes d'âge, avec un pic se situant entre 35 et 39 ans.

46% des hommes seuls à la rue sont de nationalité étrangère extérieure à l'Union européenne

38% sont de nationalité française. 4% sont des hommes de nationalité étrangère issus de l'Union européenne. La nationalité n'est pas renseignée pour 12% des hommes seuls.

RÉPARTITION DES HOMMES SEULS À LA RUE PAR ÂGE EN MARS 2020 DANS LA MEL



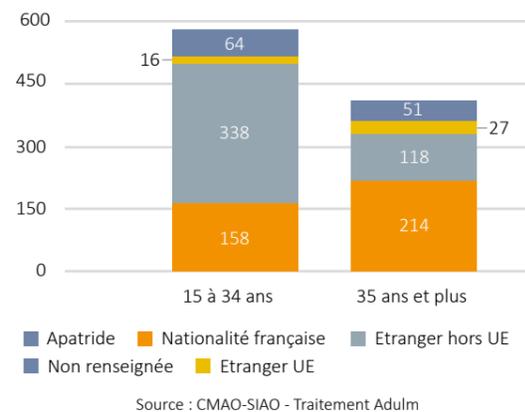
38% des hommes seuls à la rue ne sont pas sur la liste d'attente pour de l'hébergement d'insertion ou du logement

38% des hommes seuls déclarant dormir à la rue dans les fichiers du SI SIAO sont uniquement connus du 115 et ne sont pas sur la liste d'attente pour de l'hébergement d'insertion ou du logement. Ces personnes s'inscrivent uniquement dans des parcours d'hébergement d'urgence, loin de l'accès au logement.

11% des hommes en attente d'un logement ou d'un hébergement sont orientés vers du logement

Parmi les 615 hommes seuls vivant à la rue et sur la liste d'attente du SI SIAO pour de l'hébergement ou du logement, la moitié (51%) ont une expérience de logement autonome. La capacité à occuper un logement est reconnue à 46% d'entre eux pour un logement de droit commun, 45% pour du logement en intermédiation locative, 75% pour du logement adapté. Mais seuls 11% ont une préconisation d'orientation vers un logement, 89% ayant une préconisation pour de l'hébergement.

RÉPARTITION DES HOMMES SEULS À LA RUE PAR NATIONALITÉ SELON LA TRANCHE D'ÂGE EN MARS 2020 DANS LA MEL



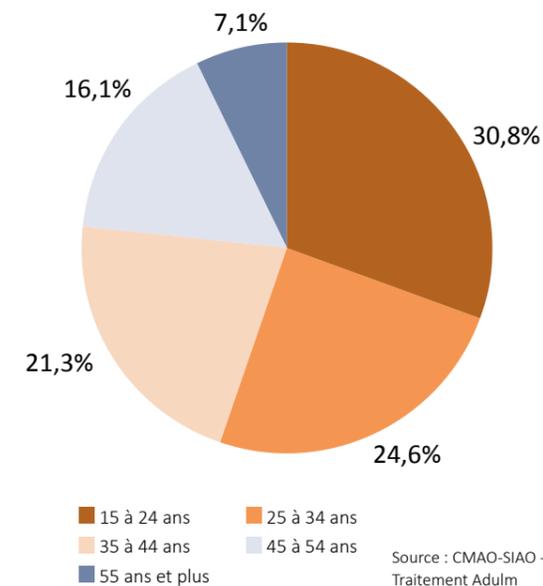
8% DES PERSONNES À LA RUE SONT DES FEMMES SEULES

On compte 212 femmes isolées avec enfant s'étant signalées comme vivant à la rue, en campement ou en squat dans les fichiers du SI SIAO en mars 2020. Elles représentent 8% des personnes en situation de rue.

65% des femmes seules à la rue ont entre 20 et 50 ans, avec, comme pour les hommes, un pic entre 20 et 24 ans (24%), qui est aussi la tranche d'âge pour laquelle on trouve le plus de femmes de nationalité étrangère hors Union européenne à la rue.

42% sont de nationalité étrangère hors Union européenne. 38% sont de nationalité française. 5% sont de nationalité étrangère de l'Union européenne. Pour 13% d'entre elles, la nationalité n'est pas renseignée.

RÉPARTITION DES FEMMES SEULES À LA RUE PAR ÂGE EN MARS 2020 DANS LA MEL

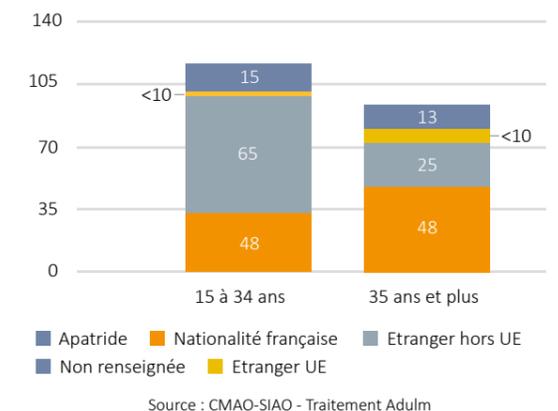


Comme pour les hommes, 38% des femmes seules déclarant dormir à la rue dans les fichiers du SI SIAO sont uniquement connues du 115 et ne sont pas sur la liste d'attente pour de l'hébergement ou du logement.

10% des femmes seules à la rue sont orientées vers du logement

Parmi les 130 femmes seules vivant à la rue et sur la liste d'attente du SI SIAO pour de l'hébergement ou du logement, 65% ont une expérience de logement autonome. La capacité à occuper un logement est reconnue à 32% d'entre elles pour un logement de droit commun, 29% pour du logement en intermédiation locative, 71% pour du logement adapté. Mais seules 10% ont une préconisation d'orientation vers du logement, 90% ayant une préconisation pour de l'hébergement.

RÉPARTITION DES FEMMES SEULES À LA RUE PAR NATIONALITÉ SELON LA TRANCHE D'ÂGE EN MARS 2020 DANS LA MEL



Témoignage issu du rapport d'activité de 2019 du Réseau Santé Solidarité Lille Métropole

« Les femmes sont : « moins nombreuses [que les hommes] mais avec une nette tendance à l'augmentation. Elles sont plus vulnérables parfois difficilement visibles et donc « accessibles ». (...) Elles sont par ailleurs des « proies » faciles et particulièrement exposées aux violences. »



Témoignage issu du rapport d'activité de 2019 de la Halte de Nuit de l'abej SOLIDARITE sur l'accueil des grands marginaux

« La Halte de Nuit est un dispositif spécifique d'accueil pour les grands marginaux qui ne bénéficient pas, ou plus, du dispositif de droit commun. Elle n'a pas vocation à pallier le manque de places d'hébergement, mais est bien un dispositif spécifique pour un public spécifique.

La Halte de Nuit est située dans le centre-ville de Lille, sur le parvis de l'église Saint-Michel. Elle est financée pour l'accueil de 40 personnes (+ 10 personnes pendant la Veille Saisonnière). Les personnes accueillies à la Halte de Nuit sont libres de solliciter l'aide d'un salarié, ou de rien demander.

En 2019, la Halte de Nuit a été fermée du 29 avril au 12 août en raison de travaux importants sur le site où elle est implantée.

Malgré cette fermeture, 325 personnes différentes ont trouvé refuge à la Halte de Nuit en 2019 (317 en 2018) dont 33 femmes. Ces personnes ont été accompagnées dans différentes démarches : administratives, de santé, d'accès à l'hébergement ou au logement et de mise à l'abri. 9 personnes ont été relogées dans le parc locatif public, 45 ont entamé un parcours de soins (32 en hospitalisation, 5 en cure de sevrage, 8 en admission Lits halte soins santé et Lits d'accueil médicalisé).

L'équipe de la Halte de Nuit mentionne faire face à « des difficultés à faire prendre en charge des personnes ayant des problématiques autour de l'usage de drogues ou de santé mentale » :

- « les partenaires de la santé ayant que très peu d'expérience avec les personnes sans domicile fixe et avec l'interdisciplinarité entre le social et le médical, le peu de prises en charge faites, le sont après un dur travail de « négociation » par l'intermédiaire du centre de santé de l'abej SOLIDARITÉ et de l'équipe DIOGENE. »
- « il est également à noter, que le peu de partenariat ne permet pas de fluidifier le parcours de santé des personnes lors des hospitalisations, et cette situation est renforcée par le manque de personnel de santé, coordinateur au sein de la Halte de Nuit. »

En 2020, la pandémie du COVID-19, vient accentuer les problématiques du public reçu à la Halte de Nuit :

- elle amène des contraintes organisationnelles afin de maintenir la mise à l'abri et la protection des personnes grandement marginalisées ;
- le confinement de la population a limité les possibilités pour les personnes à la rue de se procurer de l'argent, et a amené l'équipe à gérer des situations de manque chez les usagers de drogues et chez les personnes ayant une problématique alcool ;
- cette situation renforce le constat de carence de personnel de santé au sein de l'équipe, et renforce l'association dans son objectif de créer une équipe pluridisciplinaire social et médicale.



Accueil solferino © abej SOLIDARITÉ

Témoignage issu du rapport d'activité de 2019 de l'Accueil Solferino de l'abej SOLIDARITE sur l'accueil de personnes sans abri et les difficultés de leur accompagnement

« L'Accueil Solferino est un accueil de jour pour les personnes sans domicile fixe âgées de plus vingt-cinq ans. (L'établissement bénéficie d'un financement de type CHRS sans hébergement.)

L'espace d'accueil est un lieu convivial où les personnes peuvent se reposer. Deux télévisions diffusent des programmes choisis (chaînes infos, etc...).

Les personnes se présentant la première fois à l'accueil sont reçues pour un premier diagnostic et une inscription sur la liste SIAO afin d'intégrer au plus vite la liste d'attente. Les personnes sont souvent orientées par le 115, la mairie ou par d'autres personnes sans domicile fixe.

L'Accueil Solferino propose des consultations par des infirmières et un médecin. Elle offre aussi une permanence sans rendez-vous d'assistantes de service social.

L'Accueil Solferino peut accueillir 100 personnes simultanément. « Cependant, il n'est pas rare que l'accueil compte jusqu'à 120 personnes certains après-midi. »

Le nombre moyen de personnes présentes : à 10h est de 40 personnes, à 14h, de 79 personnes.

En 2019, 400 diagnostics SIAO ont été effectués et 1 128 personnes ont bénéficié d'un accompagnement social individuel.

La population accueillie est très diversifiée

- Les personnes qui se rendent à l'accueil de jour Solferino sont :
- des personnes très marginalisées qui sont à la rue depuis parfois plus de 20 ans ;
 - des personnes qui sont sans logement depuis très peu de temps ;
 - des personnes en difficultés psychiatriques (difficilement recensables) vivant à la rue ;
 - des demandeurs d'asile politique ou sanitaire ;
 - bien qu'en principe, l'établissement n'accueille pas les enfants, « quelques familles avec enfants, et parfois très jeunes, viennent à l'accueil pour bénéficier du service restauration, du centre de santé et du service douche ».

Les problématiques pour l'accompagnement de ces personnes sont :

- **les difficultés à travailler sur l'accès à la formation** avec les personnes lorsqu'elles n'ont pas d'hébergement stable, et lorsque les problèmes de santé, notamment liés aux addictions, sont importants ;

- **les problématiques d'addiction** demandent un investissement constant avec des objectifs en termes de durée, présence aux rendez-vous, participation aux ateliers... qui sont souvent incompatibles avec leur mode de vie ;

- **la problématique du logement.** Les personnes accueillies dorment à la rue, en centre d'hébergement, sont hébergées par un cercle familial ou amical, mais restent sans solution stable et ont besoin pour la plupart d'une élection de domicile auprès d'un organisme agréé ;

- **les difficultés d'ordre administratif :** « certaines personnes ne sont pas capables d'effectuer des démarches administratives, elles ont du mal à fournir les documents nécessaires, elles n'ont pas accès au téléphone ou ne maîtrisent pas l'outil informatique. Cette précarité administrative entraîne souvent une suspension ou l'arrêt de certains droits, et aussi une apparition de dettes » ;

- De plus, ces conditions de vies instables ou à la rue font naître des problématiques de santé. Cette situation peut provoquer chez les personnes une perte d'estime de soi, l'augmentation de leur consommation d'alcool ou de substances illicites et faire apparaître de nombreuses carences. L'équipe de la structure indique devoir « constamment prendre en compte ces différentes problématiques afin de connaître la situation dans sa globalité et de proposer un accompagnement adapté à la situation et aux capacités de chacun » ;

- **les problématiques psychiatriques et les difficultés de leur prise en charge :** « Beaucoup (trop !) de personnes en difficultés psychiatriques fréquentent l'accueil de jour. Le nombre estimé de personnes psychotiques dans nos hébergements est de près de **30%** ! Concernant l'accueil de jour, ce nombre est difficile à évaluer. Néanmoins, la concentration de ces personnes est telle qu'elle donne souvent au lieu des allures d'hôpital psychiatrique. Ces personnes sont, la plupart du temps, en rupture de traitement et dans des comportements pour le moins inadaptés, voire parfois complètement délirants. »

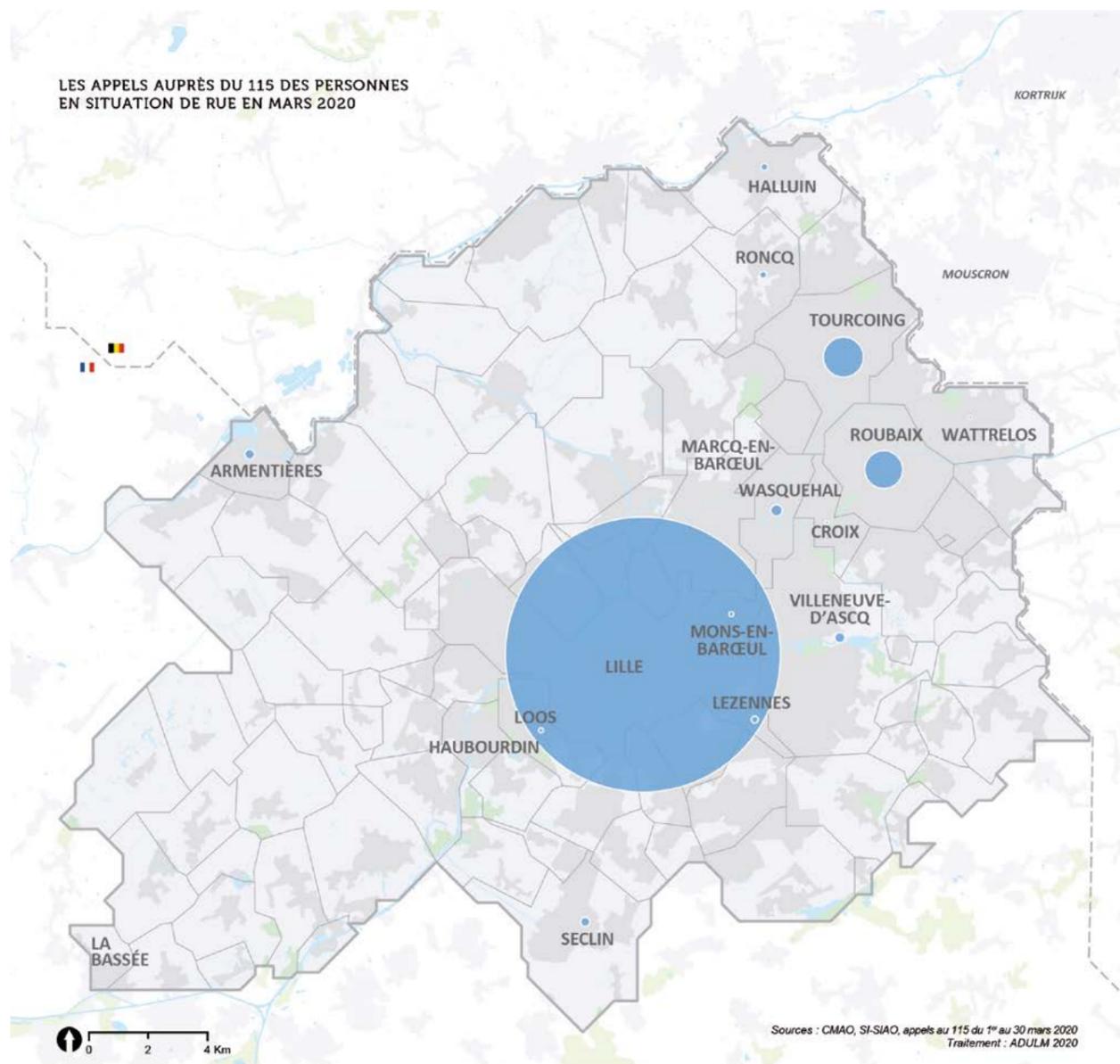
« Par ailleurs, le passage obligé par le CPAA¹³ avant une hospitalisation en psychiatrie n'est pas toujours adapté aux personnes fréquentant nos accueils ; elles sont souvent en rupture de traitement depuis longtemps et ne supportent pas le temps d'attente pour rencontrer un professionnel de santé. »

Témoignage issu du rapport d'activité de 2019 du Réseau Santé Solidarité Lille Métropole sur les hommes SDF

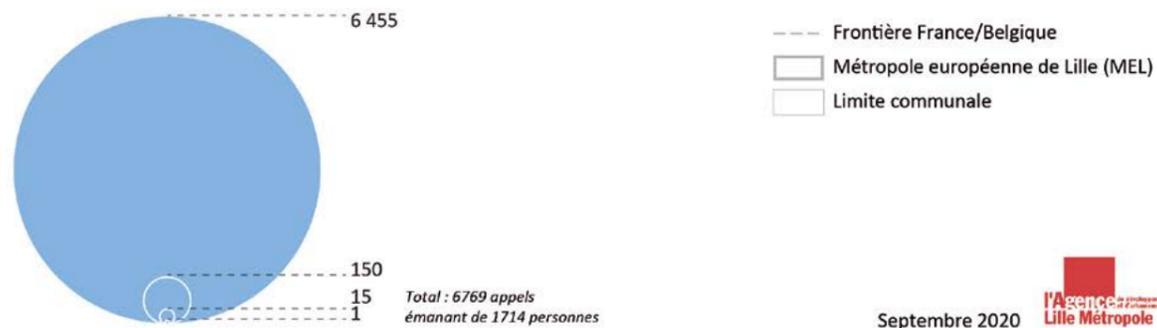
« Les hommes SDF (...) viennent de milieux défavorisés et pour la plupart ont vécu des situations de séparations, placements, maltraitance, deuils... ce qui induit de nombreux troubles de l'adaptation et des troubles anxio-dépressifs. 30% présentent des troubles psychiatriques ou de personnalité.

Cet aspect est très important à connaître pour comprendre que ces personnes ont, en grande majorité, une vulnérabilité et une difficulté d'adaptation plus importante que le reste de la population : leur capacité d'adaptation et de compréhension des choses est donc souvent différente et leur utilisation des soins et du droit commun perturbée. »

¹³ CPAA : centre psychiatrique d'accueil et d'admission.



Nombre d'appels auprès du 115 concernant des personnes s'étant déclarées à la rue ou en hébergement mobile ou de fortune entre le 1^{er} et le 30 mars 2020



UNE HAUSSE DE 15% DU NOMBRE DE PERSONNES À LA RUE AYANT APPELÉ LE 115 ENTRE MARS 2019 ET MARS 2020

Une hausse du nombre d'appels liée au confinement

En mars 2020, 965 personnes déclarant avoir dormi à la rue ou en abri de fortune la nuit précédente ont appelé le 115, soit une hausse de 15% par rapport à mars 2019.

La Coordination mobile d'accueil et d'orientation explique cette augmentation par la mise en place du confinement à partir du 17 mars lors de la crise sanitaire. Les personnes qui étaient à la rue et qui « se débrouillaient » auparavant en dormant dans une voiture ou un garage et en bénéficiant des distributions alimentaires des associations se sont trouvées sans solution à partir du 15 mars quand les associations ont fermé. Ces personnes se sont alors adressées au 115 afin de recevoir une aide.

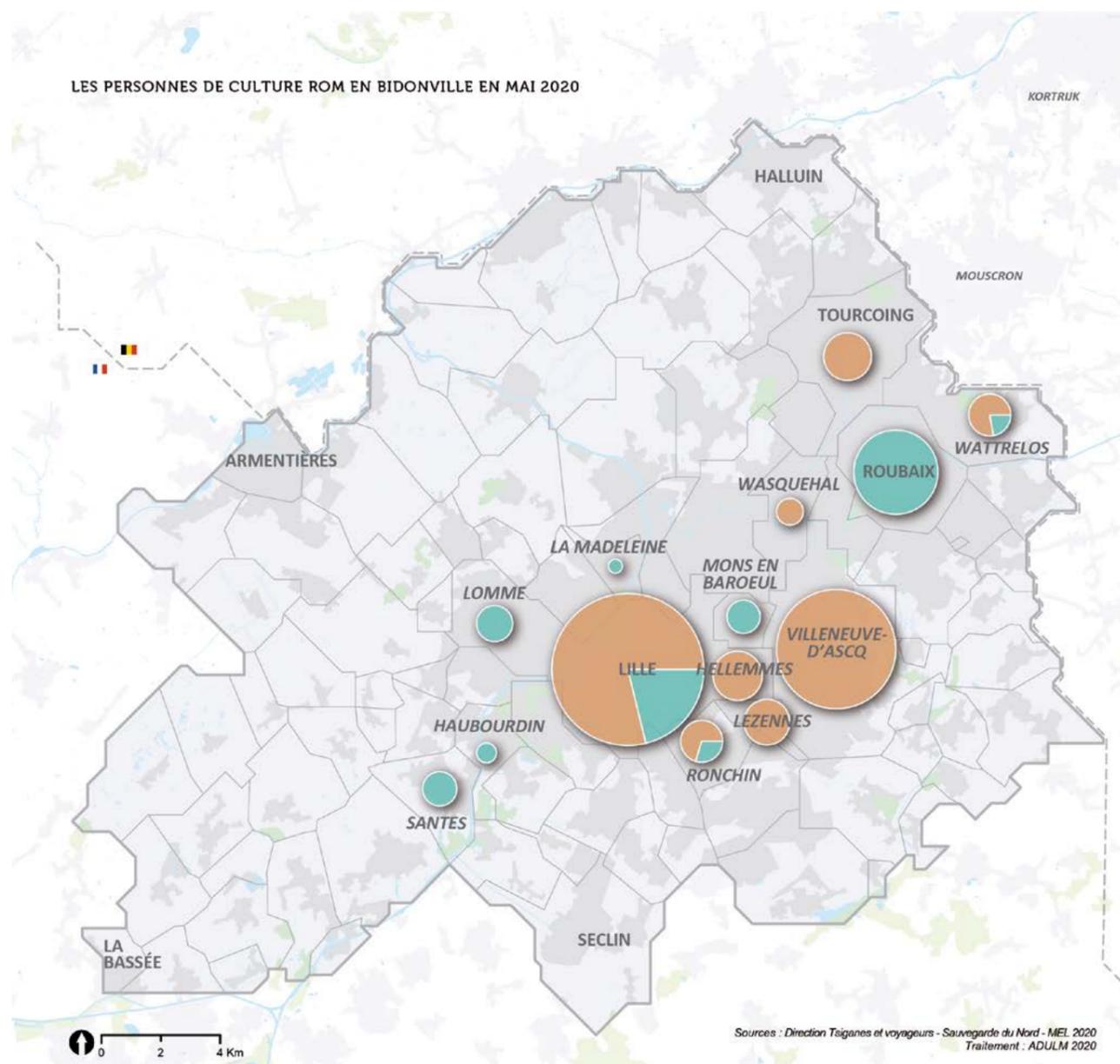
Une hyper concentration des appels depuis Lille

Concernant leur localisation, ces appels sont toujours hyper concentrés à Lille avec 95,4% des appels émanant de personnes localisées dans cette commune. En effet, Lille est la commune qui propose le plus de services en direction des personnes sans abri par la présence des accueils de jours et des services publics. Les quartiers centraux des gares et des rues commerçantes attirent également les personnes sans abri.

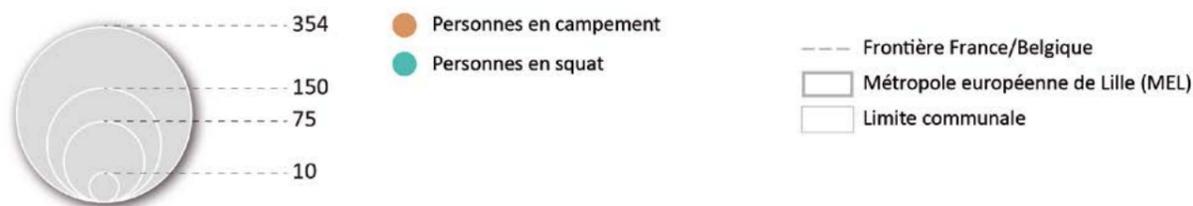
On compte un nombre restreint d'appels de personnes se déclarant à la rue depuis les autres communes : 2% d'appels de personnes localisées à Tourcoing (137 appels), 1,8% à Roubaix (123 appels). On trouve peu de personnes complètement à la rue dans ces communes, les personnes sans domicile étant plus souvent hébergées chez des tiers ou dans des squats.

12 autres communes ont été ponctuellement concernées par la présence de personnes ayant appelé le 115 : Wasquehal, Villeneuve d'Ascq, Armentières, Seclin, Halluin, Lezennes, Roncq, Loos, Mons-en-Barœul, Croix, Haubourdin et Wattrelos.





Nombre de personnes migrantes de nationalité de l'union européenne vivant en campement ou en squat



Total : 914 personnes
+ 36 personnes en errance et 56 personnes en hébergement précaire

Septembre 2020



1 006 PERSONNES DE CULTURE ROM EN BIDONVILLE, EN ERRANCE OU EN HÉBERGEMENT PRÉCAIRE EN MAI 2020 : UNE BAISSÉ DE 15% ENTRE AVRIL 2019 ET MAI 2020

La direction Tsiganes et Voyageurs de la Sauvegarde du Nord recense en mai 2020, dans la Métropole Européenne de Lille, 1 006 personnes de culture Rom sans domicile et sans solution d'hébergement, soit 323 familles :

- 652 personnes (214 familles) vivant dans 23 campements ;
- 262 personnes (73 familles) vivant dans 35 squats ;
- 36 personnes en errance (12 familles) ;
- 56 personnes en hébergement précaire (24 familles).

Cela correspond à 263 personnes de moins par rapport à avril 2019, soit une baisse de 15% depuis mai 2020.

En bidonvilles, une baisse de 22% du nombre de personnes entre avril 2019 et mai 2020

En mai 2020, sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille, 914 personnes de culture Rom, soit 287 familles, vivent dans des bidonvilles, c'est-à-dire dans des campements ou dans des squats.

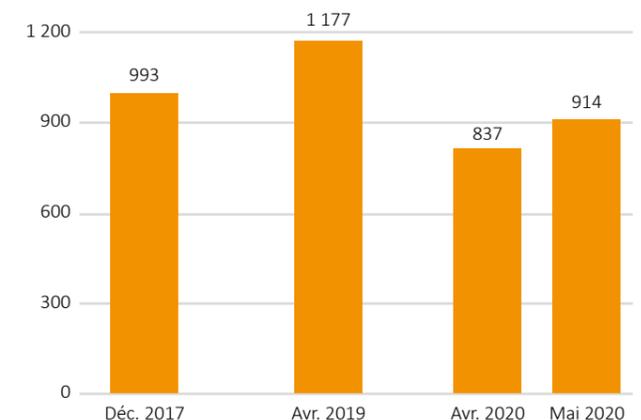
Sur une période un peu plus longue, depuis décembre 2017¹⁴, on distingue au moins deux phases d'évolution du nombre de migrants intra européens vivant en campement ou en squat dans la métropole lilloise :

- entre décembre 2017 et avril 2019, une hausse de 18% avec 184 personnes supplémentaires (99 familles) ;

- entre avril 2019 et mai 2020, une baisse, de 22%, avec 263 personnes en moins (53 familles), avec la mise en œuvre par la Préfecture d'une politique de résorption des bidonvilles pendant l'été 2019.

Il faut noter que, de mars 2019 à mars 2020, le rapport entre le nombre de personnes étrangères originaires de l'Union européenne en bidonville inscrites sur la liste d'attente du SI SIAO pour un hébergement d'insertion ou un logement rapporté au nombre de personnes de culture Rom en bidonville ou en errance augmente considérablement, passant de 49% à 76%. Cette hausse correspond à la création d'un poste au sein de la direction Tsiganes et Voyageurs de la Sauvegarde du Nord, dédié à l'accompagnement des ménages de culture Rom en bidonville vers l'inscription sur la liste du SI SIAO.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES DE CULTURE ROM VIVANT EN BIDONVILLES DANS LA MEL



¹⁴ Les précédents chiffres publiés dans le cadre de la mission d'observation sociale de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole sur les populations migrantes intra européennes portaient sur décembre 2017.

En mai 2020, 14 communes de la MEL concernées par les campements et squats soit autant qu'en décembre 2017

Les communes qui accueillent le plus grand nombre de ces personnes en mai 2020 sont :

- Lille avec 38% des personnes (contre 34% en décembre 2017) soit 354 personnes : 119 familles dans 10 terrains et 13 squats ;
- Villeneuve d'Ascq avec 24% des personnes (contre 18% en décembre 2017) soit 218 personnes : 60 familles dans 6 terrains ;
- Roubaix avec 12% des personnes (contre 6% en décembre 2017) soit 109 personnes : 30 familles dans 13 squats.

On trouve ensuite :

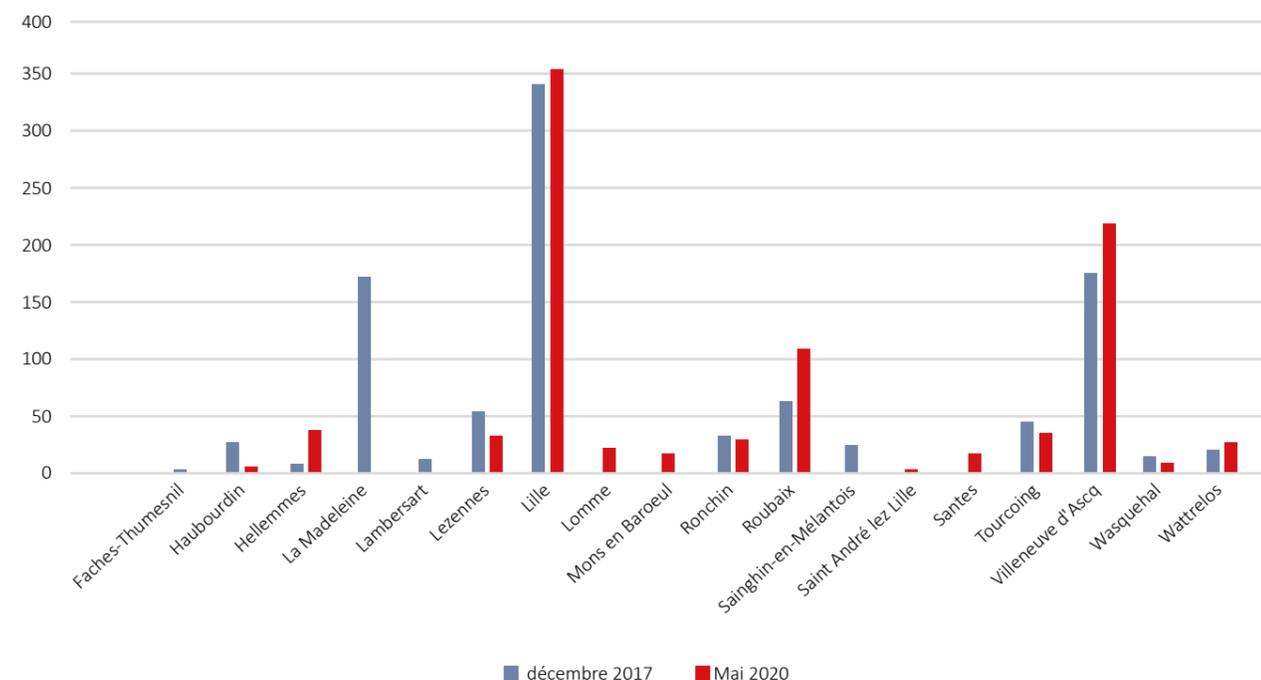
- Hellemmes (4%, 37 personnes),
- Tourcoing (3,8%, 35 personnes),
- Lezennes (3,5%, 32 personnes),
- Ronchin (3%, 27 personnes),
- Wattrelos (3%, 27 personnes),

- Lomme (2,2%, 20 personnes),
- Santes (2%, 18 personnes),
- Mons-en-Barœul (1,9%, 17 personnes),
- Wasquehal (1,2%, 11 personnes),
- Haubourdin (0,7%, 6 personnes),
- Saint-André-Lez-Lille (moins de 0,5%, moins de 5 personnes).

Entre décembre 2017 et mai 2020, on note des évolutions dans les communes concernées :

- quatre communes ne sont plus concernées par la présence de ces campements et squats : La Madeleine (qui comptait 169 personnes dans ces situations en décembre 2017 et où le campement a été démantelé pendant l'été 2018), Sainghin-en-Mélantois (23 personnes en campement, comptées sur Villeneuve d'Ascq en 2020), Lambersart (12 personnes en décembre 2017) et Faches-Thumesnil (moins de 5).
- quatre communes n'étaient pas concernées en décembre 2017 et le sont en mai 2020 : Lomme (20 personnes), Mons-en-Barœul (17 personnes), Santes (18 personnes) et Saint André-lez-Lille (moins de 5 personnes).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES DE CULTURE ROM EN BIDONVILLE PAR COMMUNE DE LA MEL ENTRE DÉCEMBRE 2017 ET MAI 2020



Source : Sauvegarde du Nord, MEL - traitement : Adulm

Une hausse du nombre de personnes en squats, en particulier à Roubaix

Le nombre de terrains accueillant des bidonvilles diminue dans la métropole lilloise (passant de 27 à 23), tandis que le nombre de squats augmente (passant de 16 à 35). La part des personnes de culture Rom vivant en squat augmente passant de 10% en décembre 2017 (104 personnes) à 29% en mai 2020 (262 personnes) :

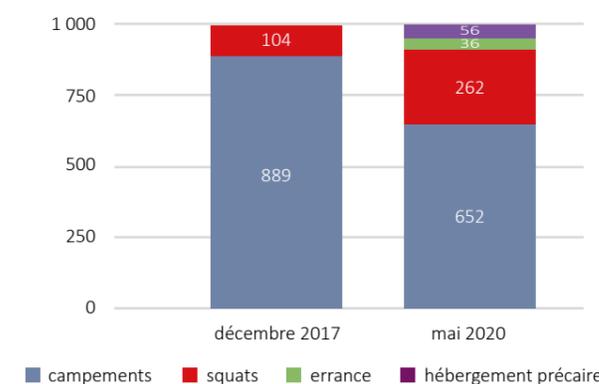
- dans 6 communes, l'ensemble des personnes de culture Rom recensées par la Sauvegarde sont en squat : à Roubaix (commune la plus concernée avec 109 personnes recensées dans cette situation dans 13 squats), ainsi qu'à Lomme, Mons en Barœul, Haubourdin, Saint-André-Lez-Lille et Santes ;
- dans 5 communes, toutes les personnes de culture Rom recensées vivent en campement : Hellemmes, Lezennes, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq et Wasquehal ;
- dans 3 communes, les deux types de situations sont observées : à Lille, 21% de cette population est en squat (75 personnes, dans 13 squats), à Wattrelos, 22% (6 personnes dans 1 squat), à Ronchin 30% (8 personnes dans 1 squat).

L'émergence d'un nouveau type de situations pour les personnes de culture Rom : l'errance ou l'hébergement précaire

La direction Tsiganes et Voyageurs de la Sauvegarde du Nord a récemment mis en évidence chez les personnes de culture Rom qu'elle est chargée d'accompagner le développement de nouvelles situations précaires hors des campements et squats en mai 2020 :

- 36 personnes en errance (12 familles),
- 56 personnes en hébergement précaire (24 familles).

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES PERSONNES DE CULTURE ROM DANS LA MEL



Source : Sauvegarde du Nord, MEL - traitement : Adulm



Campement rue des Métissages à Tourcoing © ADULM

Témoignage de la direction Tsiganes et Voyageurs de La Sauvegarde du Nord sur la montée de l'errance chez les populations de culture Rom

“ La Sauvegarde du Nord constate que de plus en plus de familles de culture Rom ont des difficultés pour se fixer à un endroit sur le territoire. Par exemple, un groupe de personnes a tourné dans plusieurs secteurs de la métropole lilloise pendant

6 à 8 mois dans un camping-car. D'autres accèdent à de l'hébergement extrêmement précaire et insalubre loué par des marchands de sommeil avec un versement des loyers en liquide.

Témoignage : l'intervention de la Métropole Européenne de Lille pour l'accueil des populations migrantes intra européenne

“ L'accueil des populations migrantes est une compétence de l'Etat. La MEL s'est engagée de manière volontariste à travers la mise en place de dispositifs :

- **la mise à l'abri** : via le financement de nuitées d'hébergement pour les personnes vulnérables en situation d'urgence et sans solution d'hébergement durant la période hivernale en cas de grand froid, après mobilisation des dispositifs de l'Etat existant ;

- **les Villages d'insertion** : par l'apport de foncier et la maîtrise d'ouvrage des opérations. Ces villages d'insertion accueillent 140 personnes (26 familles) en mai 2020 et sont situés à Halluin, Faches-Thumesnil, Lille et Roubaix ;

- **les sites aménagés gérés**, par la gestion sanitaire de campements : en mai 2020, le site des 4 Cantons et le site de la Cruppe à Villeneuve d'Ascq (respectivement 112 et 15 personnes en mai 2000). La MEL accorde aussi

son concours financier et logistique dans la gestion et l'équipement de certains terrains spontanés (pour le terrain de la zone du Hellu à Lezennes qui accueille 32 personnes en mai 2000) ;

- **les SAS d'insertion** via la réalisation de travaux.

Dans le cadre de la crise sanitaire, la MEL a mis en place des mesures d'urgence au cours du printemps 2020 :

- **la mobilisation pour l'accès à l'eau** : sollicitée par la Direction départementale de la cohésion sociale dans le cadre de sa délégation de service public de distribution de l'eau potable, la MEL s'est mobilisée pour permettre l'accès à l'eau dans 6 bidonvilles jugés prioritaires à Wattrelos, Villeneuve d'Ascq, Hellemmes et Wasquehal ;

- **la mise à disposition de kits d'hygiène** : 900 kits d'hygiène individuels ont été mis à disposition par la MEL et distribués à l'ensemble des familles en bidonvilles par la Sauvegarde du Nord.

Témoignage d'un membre du collectif Solidarité Roms Lille Métropole en mai 2020 sur l'évolution récente de la situation des populations de culture Rom en bidonville dans la métropole lilloise

“ **Stabilité des personnes présentes et mise en œuvre d'une politique de résorption des bidonvilles pendant l'été 2020**

Au début du confinement, en mars 2020, le collectif estime que 660 personnes de culture Rom vivent dans des campements localisés dans le territoire de la métropole lilloise contre 850 fin 2018 (hors squats).

Il ne constate pas de nouvelles arrivées de population dans la métropole lilloise ni de départ depuis un an. La baisse du nombre de personnes vivant en bidonville est liée à la politique de résorption des bidonvilles menée par la Préfecture pendant l'été 2019 et qui a permis de résorber :

- 3 bidonvilles du Pont Royal à Lille avec le logement ou l'hébergement de plus de 120 personnes ;

- un bidonville à Villeneuve d'Ascq (le site de la « maison hantée ») ;

- le bidonville des Canotiers à Loos.

Ce processus semble à l'arrêt depuis quelques mois. « Au rythme où vont les résorptions, il faudrait encore quelques années. »

Depuis un an, 2 nouveaux SAS ont été installés à Villeneuve d'Ascq et à Loos permettant le logement de 35 personnes environ qui étaient en bidonville à Villeneuve d'Ascq et à Tourcoing. Le SAS de Lambersart a été fermé en octobre 2019 après l'accès à un logement pour les familles qui y étaient hébergées depuis un an.

En mai 2020, le collectif estime que certaines familles vivant habituellement dans la métropole lilloise sont manquantes car parties en Roumanie début mars pour renouveler des papiers et n'ayant pas pu revenir, et que d'autres familles sont parties pendant le confinement par peur du virus en France. Le collectif s'attendait à les voir revenir dès la réouverture des frontières.

Le collectif Solidarité Roms confirme la difficulté croissante pour les personnes de culture Rom à se fixer sur le territoire de la métropole lilloise. Il témoigne que dans certaines communes, les services de Police ordonnent aux personnes de quitter leurs caravanes avant de procéder à leur destruction.

Le collectif Solidarité Roms indique également l'augmentation récente du nombre de personnes qui ne sont pas originaires de l'Union européenne dans les squats.

Les impacts de l'épidémie de Covid-19 : réduction des revenus, besoins alimentaires et d'hygiène, décrochage scolaire

En termes de santé, plusieurs terrains ont été touchés par le virus, avec un seul décès connu à la date du 19 mai 2020.

Le confinement a eu de graves conséquences pour les habitants des bidonvilles, liées à la privation de revenus : la mendicité était de fait impossible, il n'était également plus possible de revendre de la ferraille à Ypres en Belgique en raison de la fermeture de la frontière belge. A cela se

sont ajoutées la suspension de la scolarisation et donc de la restauration scolaire, et la fermeture des services publics pour l'accès aux droits, et des réseaux de solidarité qu'il s'agisse des associations caritatives ou des personnes accompagnant des personnes ou des familles à titre individuel.

La Sauvegarde du Nord, mandatée par la Préfecture du Nord a apporté une aide alimentaire qui a été remplacée au bout de quelques semaines par la distribution de tickets-services. Le collectif Solidarité Roms a lancé un appel à la solidarité financière via l'association William Penn. Aux dons des particuliers, s'est ajoutée une subvention exceptionnelle de la Ville de Villeneuve d'Ascq. Le collectif a organisé une distribution régulière de produits alimentaires et de produits d'hygiène sur les terrains de Villeneuve d'Ascq et de Ronchin.

Dès le début du confinement, le collectif s'est mobilisé pour l'accès à l'eau sur les terrains qui en étaient dépourvus afin de permettre le respect des gestes barrière. Plusieurs terrains sont en effet dépourvus d'accès à l'eau, de ramassage des poubelles et de sanitaires. La MEL est intervenue pour faciliter l'accès à l'eau de 7 bidonvilles de Lille, Wattrelos, Hellemmes, Wasquehal et Villeneuve d'Ascq. Mais d'autres bidonvilles ne disposent pas encore de cet accès et l'hygiène reste un gros problème dans les camps.

Le décrochage scolaire a été massif pendant le confinement.

Témoignage issu du rapport d'activité de 2019 du Réseau Santé Solidarité Lille Métropole

“ Ressortissant de l'Union Européenne, les roumains arrivent depuis 2007 (...) ils souhaitent s'intégrer.

En demande de soins, ils fréquentent les centres de santé. Ils viennent souvent accompagnés de deux ou trois personnes et notamment une personne qui parle le français. La barrière de la langue est encore très présente. Depuis 2015, la Direction Tsiganes et Voyageurs de la Sauvegarde du Nord observe une stabilisation des arrivées.

Si leurs chances d'insertion (accès aux hébergements, logements, emplois, scolarité) tendent à augmenter, cette population reste fortement stigmatisée et vit encore dans un grand dénuement. »

Depuis 2012, Médecins Solidarité Lille, avec l'aide de la Direction Tsigane et Voyageurs, des « Pédiatres du monde » et le soutien de la mairie de Lille, va à la rencontre des populations en situation de grande précarité à bord d'un bus médico-social, deux fois par semaine dans des bidonvilles où vivent des personnes issues de la communauté Rom. MSL y rencontre des personnes qui ne sortent jamais de ces bidonvilles : enfants avec problèmes et handicaps... Ces consultations permettent d'évaluer la dégradation et la dangerosité des terrains. Cette intervention permet d'œuvrer à l'ouverture des droits et à soigner les enfants. Au second semestre 2019, MSL s'est vu contraindre de suspendre cette action pour des raisons logistiques.

Témoignage issu du rapport d'activité de 2019 de l'accueil de jour « Point de repères » de l'abej SOLIDARITE sur l'accueil de jeunes sans domicile

« Le Point de Repère, situé à proximité des deux gares de Lille, a pour mission d'offrir un lieu convivial permettant à une population de jeunes âgés de 18 à 25 ans sans domicile fixe et/ou usagère de drogues (et une population plus âgée usagère de drogues) de subvenir à des besoins de base (hygiène, collation, boissons), d'accéder aux dispositifs de droits communs, d'accéder au matériel de Réduction Des Risques, d'être accompagnée par une équipe médico-sociale afin d'engager un travail de prévention et faire face à leur situation d'urgence sociale et médicale.

Un nombre de personnes accueillies en hausse de 33% sur une période de 7 ans

Le Point de Repère a accueilli en 2019, 90 à 150 personnes différentes par jour. Cela représente un total sur l'année de 1 559 personnes différentes, contre 1 636 en 2018, et 1 174 en 2012. Les personnes accueillies sont pour 93% des hommes, pour 19% des primo arrivants.

Des problématiques liées à la toxicomanie et aux troubles psychiatriques en hausse

« Les soins liés aux consommations de produits psychoactifs (abcès, hépatites), aux troubles psychiatriques et/ou troubles

post-traumatiques sont en constante augmentation. »
 « Les pratiques de consommation ne cessent de se diversifier » : avec, en 2019, « une nette augmentation des consommateurs de cocaïne « basée », « crack ». L'accueil de jour a distribué, en 2019, « quasiment trois fois plus de matériel destiné à l'inhalation de ce produit (pipes en verre, embouts en caoutchouc et filtres en aluminium). »
 « Les petites bombonnes de protoxyde d'azote, qui jonchent les rues de Lille témoignent de l'ingéniosité des consommateurs à dépister les produits psychoactifs dans la vie de tous les jours... toujours meilleur marché et de plus en plus accessibles... »

« Les personnes tellement préoccupées par la course au produit, en oubliant leurs besoins élémentaires. La recherche du produit prend en effet toute la place, il est très difficile de les mobiliser sur quoi que ce soit. »

Moins de jeunes migrants se déclarant mineurs

« Cette année, le Point de Repère a accueilli 114 Mineurs non accompagnés. Ils ont été reçus et orientés vers le dispositif EMA¹⁵ du Département pour l'évaluation de leur minorité (soit près de 35% de moins qu'en 2018). La plupart d'entre eux sont d'origine africaine subsaharienne essentiellement de Guinée et du Mali. »

Témoignage issu du rapport d'activité de 2019 du Réseau Santé Solidarité Lille Métropole sur les jeunes sans domicile

« Les jeunes sont « une population d'autant plus précaire qu'elle n'a pas de revenus, d'autant plus touchée par les difficultés d'insertion, par le chômage et la pauvreté. Une partie importante vient

de milieux socioprofessionnels très perturbés (abandon, placements, alcoolisme parental, recomposition familiale complexe...). Ils sont facilement rejetés à cause de leur image de « toxico » ou de « violents » qui les stigmatise. »

¹⁵ EMA : cellule d'évaluation et de mise à l'abri du Département du Nord.

ZOOM SUR LES JEUNES SANS ABRI

21% des personnes à la rue ont entre 18 et 24 ans

On trouve dans les fichiers du SI SIAO, 553 jeunes âgés de 18 à 24 ans ayant déclaré dormir à la rue ou en abri de fortune en mars 2020. 69% de ces jeunes sont des hommes, 31% des femmes.

78% des jeunes hommes à la rue sont seuls

La moitié des jeunes hommes à la rue sont de nationalité étrangère extérieure à l'UE et sont seuls.

Ils sont 185 personnes dans les fichiers du SI- SIAO en mars 2020.

21% des jeunes hommes seuls sont de nationalité française (79 personnes). 92% sont seuls.

13% des jeunes hommes à la rue sont avec en couple avec des enfants et de nationalité étrangère en provenance de l'Union Européenne.

SITUATION FAMILIALE ET NATIONALITÉ DES JEUNES HOMMES SEULS A LA RUE EN MARS 2020

Hommes de 18 à 24 ans	Nationalité				Total
	Française	Hors UE	UE	Non rens.	
En couple sans enfant	1,1 %	0,5 %	0,5 %	1,1 %	3,2 %
En couple avec enfant(s)	0,0 %	0,8 %	13,3 %	1,1 %	15,1 %
Seuls	21,0 %	49,1 %	1,3 %	6,6 %	78,0 %
Seuls avec enfants	0,0 %	0,8 %	0,5 %	0,0 %	1,3 %
En groupe d'autes sans enfant	0,0 %	0,0 %	0,5 %	0,8 %	1,3 %
En groupe d'adultes avec enfant(s)	0,5 %	0,0 %	0,0 %	0,5 %	1,1 %
Total	22,5 %	51,2 %	16,2 %	10,1 %	100,0 %

37% des jeunes femmes à la rue sont seules, 36% en couple avec des enfants

Les jeunes femmes seules à la rue sont pour 29% des femmes en couple avec enfants de nationalité étrangère venues de l'Union Européenne.

22% sont des femmes seules de nationalité étrangère de l'Union Européenne.

18% des jeunes femmes se déclarant à la rue sont de nationalité française dont 9% de femmes seules et 6% de femmes en couple mais sans enfant.

SITUATION FAMILIALE ET NATIONALITÉ DES JEUNES FEMMES SEULES A LA RUE EN MARS 2020

Femmes de 18 à 24 ans	Nationalité				Total
	Française	Hors UE	UE	Non rens.	
En couple sans enfant	6,0 %	1,2 %	2,4 %	2,4 %	11,9 %
En couple avec enfant(s)	1,2 %	5,4 %	28,6 %	1,2 %	36,3 %
Seules	9,5 %	22,0 %	0,6 %	4,8 %	36,9 %
Seules avec enfants	0,0 %	6,0 %	3,0 %	2,4 %	11,3 %
En groupe d'autes sans enfant	0,6 %	0,0 %	0,0 %	0,6 %	1,2 %
En groupe d'adultes avec enfant(s)	0,6 %	0,0 %	1,2 %	0,6 %	2,4 %
Total	17,9 %	34,5 %	35,7 %	11,9 %	100,0 %

94% des jeunes de 18 à 24 ans ont une préconisation pour de l'hébergement

Parmi les 381 jeunes âgés de 18 à 24 ans inscrits dans la liste d'attente du SI SIAO pour de l'hébergement ou du logement, moins de 6% ont une préconisation d'orientation pour un logement. C'est seulement 2% pour les jeunes de nationalité étrangère extérieure à l'Union européenne, 7% pour ceux de nationalité étrangère de l'Union Européenne et 13% pour les

jeunes de nationalité française. L'obtention d'un titre de séjour est en effet un obstacle supplémentaire dans le parcours d'accès au logement.

Pourtant, pour 35% des jeunes inscrits dans ce fichier, est indiquée une expérience en logement autonome et pour 44%, le diagnostic social établit la capacité à occuper un logement de droit commun, pour 71% un logement adapté et pour 45% de l'intermédiation locative.

64% des jeunes en situation de rue n'ont pas d'accompagnement social

Pour 64% des jeunes déclarant dormir à la rue et inscrits sur la liste d'attente pour de l'hébergement d'insertion ou du logement en situation de rue, le fichier du SIAO indique qu'il n'y a pas d'accompagnement social¹⁶.

Pour 82% des jeunes de nationalité française dans cette situation, le fichier SIAO indique qu'ils n'ont pas de carte vitale.

Certains de ces jeunes à la rue travaillent : 9% des jeunes de nationalité française à la rue ont un emploi, 11% de ceux de nationalité étrangère de l'Union Européenne

Une minorité de ces jeunes indiquent avoir des ressources, ce qui est un frein majeur dans l'accès au logement : 28% des jeunes à la rue indiquent percevoir des ressources : 34% de ceux de nationalité française, 26% de ceux de nationalité étrangère.

Témoignage de l'association Centre de la Réconciliation sur les jeunes migrants non reconnus mineurs

“ Le Centre de la Réconciliation est une association à vocation sociale issue de l'Eglise protestante baptiste « La Réconciliation » à Lille. Aujourd'hui, elle a pour principale mission de proposer un accompagnement aux jeunes migrants isolés se déclarant mineurs mais non reconnus comme tels ou en attente de reconnaissance de minorité, à travers trois modes d'intervention : l'hébergement, la scolarisation et l'aide aux démarches administratives.

Stabilité du nombre de jeunes migrants se déclarant mineurs pris en charge par le Centre de la réconciliation

En mai 2020, le Centre de la Réconciliation estime qu'on trouve 200 jeunes migrants se déclarant mineurs en attente de reconnaissance de minorité ou non reconnus mineurs dans la métropole lilloise, soit un chiffre stable par rapport à l'année précédente.

Ces jeunes sont pour les deux tiers originaires de Guinée Conakry et pour un tiers d'Afrique francophone (Mali, Congo Kinshasa...). Il s'agit à 90% de garçons.

Selon l'association, le durcissement des procédures qui émergeaient déjà il y a un an se renforcent :

- les procédures de reconnaissance de minorité par la justice sont de plus en plus longues. En conséquence, les jeunes restent plus longtemps dans les structures bénévoles qui les accueillent ;
- les titres de séjour pour les personnes devenues majeures ne sont plus accordés du tout pour les études et pour l'alternance car pour ces motifs, les demandes doivent dorénavant être formulées depuis le pays d'origine. Seules sont accordées les demandes de titre de séjour avec une promesse d'embauche.

Hébergement : les mêmes solutions restent maintenues par les associations, de nouvelles places d'hébergement d'urgence de la part de l'Etat depuis l'été 2019

En mai 2020, les jeunes dont l'association s'occupe sont répartis ainsi :

- 30 jeunes sont hébergés dans des locaux mis à disposition : 15 avec un hébergement pérenne porté par le Centre de la Réconciliation, 15 avec un hébergement porté par la pastorale catholique des migrants ;
- 75 jeunes sont hébergés dans des familles ;
- 75 jeunes sont sans solution. Une cinquantaine s'abritaient au squat « 5 étoiles » jusqu'au début juin 2019, date de l'évacuation du squat. Dans le cadre de cette évacuation, un hébergement en foyer à Armentières leur a été proposé. Une quarantaine de jeunes y sont allés. Ceux qui ont eu peur d'y aller au moment de l'évacuation n'ont pas pu refaire une demande ensuite. L'offre d'hébergement dans ce foyer a d'abord été annoncée pour un mois, puis prolongé jusque septembre, puis octobre, puis mars, puis mai, puis juillet. A chaque fois, cela a entraîné des départs. En mai 2020, il reste environ 25 jeunes à Armentières. Parmi les 10 jeunes non partis à Armentières au départ, certains ont trouvé des solutions dans des familles, d'autres sont partis de la région, d'autres ont été reconnus mineurs.

Conséquences du coronavirus sur l'hébergement des jeunes : des places d'hébergement d'urgence maintenues et de nouvelles places

Dans le cadre de la crise sanitaire et du premier confinement du printemps 2020, plusieurs mesures ont été prises qui ont bénéficié aux jeunes migrants :

- les hébergements d'urgence hivernaux ont été prolongés jusqu'au 10 juillet ;
- des hôtels ont été réquisitionnés jusqu'au 31 mai. Le Centre de la Réconciliation n'a pas une vision précise des jeunes qui ont été mis à l'abri dans ces hôtels mais les estiment à une douzaine de jeunes ;

Il reste, en mai 2020, quelques jeunes dans la friche Saint Sauveur.

Le confinement du printemps 2020 a eu des conséquences sur la scolarité des jeunes

La continuité de la scolarité a été difficile pour les 30 jeunes hébergés dans les locaux prêtés car ils disposaient de peu de moyens informatiques. Dans les familles bénévoles, la continuité scolaire a dépendu de l'équipement numérique des familles. Au sein du foyer d'hébergement d'Armentières, aucun moyen n'a été mis en place.

Pour ceux qui devaient être scolarisés au moment du confinement, les démarches ont été stoppées, ce qui a été particulièrement préjudiciable pour ceux qui deviennent majeurs. Un établissement a maintenu l'inscription des jeunes après le confinement afin qu'ils puissent être enregistrés dans les fichiers administratifs.

Autre élément d'évolution : 3 jeunes filles migrantes ont été prises en charge dans le cadre de la veille hivernale

ce qui est nouveau (en foyer familles). Comme elles se sont très bien insérées, elles ont pu accéder à un foyer plus pérenne et d'autres foyers ont pris 5 à 6 filles. Il s'agit de filles non reconnues mineures mais toutefois très jeunes.

Quelle suite pour les jeunes après leur suivi par le Centre de la Réconciliation ?

Quand les jeunes deviennent majeurs, leurs dossiers sont transmis à d'autres associations afin qu'il y ait une continuité de l'accompagnement : Point de Repères de l'Abej-Solidarité, accueil Frédéric Ozanam, Croix Rouge, Cimade, etc.

Selon l'association, en général, les jeunes poursuivent leur scolarité, obtiennent un diplôme (un CAP le plus souvent, moins fréquemment un bac pro) et décrochent une promesse d'embauche dans les métiers en tension où ils font preuve d'une grande motivation.

¹⁶ En principe, les travailleurs sociaux mettent à jour, dans le SI SIAO, les notes sociales des personnes qu'elles inscrivent au cours de leur accompagnement mais rien ne permet de vérifier que cela est toujours réalisé.

ZOOM SUR LA SANTÉ DES PERSONNES SANS DOMICILE

Témoignage issu du rapport d'activité 2019 du Réseau Santé Solidarité Lille Métropole

Une file active¹⁷ de 5 229 patients dans les centres de santé alimentée par une hausse régulière des besoins

Le Réseau Santé Solidarité Lille Métropole a été fondé par 9 membres : abej-SOLIDARITE, CMAO, EPSM, MSL, Diogène, CHU de Lille, Ville de Lille, Groupement des hôpitaux de l'institut catholique de Lille, URPS Médecins libéraux Hauts de France. Il a pour finalité :

- d'apporter et de faciliter l'accès aux soins et aux droits des personnes fréquentant les 25 structures du réseau ;
- et d'améliorer la prise en charge médico-psycho-sociale des populations précaires afin qu'elles puissent être orientées, dans la mesure du possible, dans les dispositifs de droit commun et que la santé détériorée d'un patient ne l'enferme pas dans une spirale d'exclusion.

Les portes d'entrée principales du réseau sont les centres de santé de l'abej-SOLIDARITE et de MSL, mais aussi l'hôpital.

Une hausse régulière du nombre de consultations réalisées dans les centres de santé depuis 2010 : 13 495 consultations ont été réalisées en 2019 dans les centres de santé de l'abej SOLIDARITE et de MSL. Soit une hausse de 4% en un an (+520 consultations). Depuis 2010, cela correspond à une hausse de 5 701 consultations annuelles, soit une hausse totale de 73% et une hausse annuelle moyenne de 6,3%.

Les principaux motifs aux consultations de médecine générale sont : la psychiatrie, l'addictologie, la dermatologie, la gynécologie-obstétrique, l'ORL.

La file active des centres de santé est de 5 229 patients en 2019. La population consultant est à dominante masculine (56% à MSL, 88% à l'abej SOLIDARITE). On constate une hausse du public des jeunes migrants se déclarant mineurs et non accompagnés jusqu'en 2018 puis une baisse de ce public en 2019 (274 personnes en 2019, contre 339 en 2018). On constate un vieillissement

des personnes installées dans la grande exclusion : 72 personnes suivies au centre de santé de l'abej SOLIDARITE ont plus de 60 ans. Elles rencontrent des difficultés de santé liées au vieillissement, aggravées par leurs conditions de vie et sont confrontées à des problématiques telles que la perte d'autonomie.

Les personnes consultent lorsque le problème de santé devient handicapant. 40% des personnes ont mal aux dents sans les avoir soignées et un tiers de personnes qui en auraient besoin ne porte pas de lunettes.

Une personne sur trois a été hospitalisée au moins une nuit au cours de l'année pour des causes dont les fréquences apparaissent spécifiques à cette population : troubles psychologiques (24%), accidents et agressions (15%), problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie (13%), tentative de suicide (3%).

En 2019, 17% des patients du centre de santé de l'abej SOLIDARITE sont sans droits, et 26% n'ont pas de complémentaire santé.

On meurt en moyenne à 49 ans à la rue. On estime que la cause du décès reste inconnue pour plus de 20% des personnes sans domicile (Hibbs et al. 1994).

L'équipe mobile en santé mentale Précarité Diogène, composée d'infirmiers, de psychologues et d'un psychiatre, va au-devant des patients présentant une problématique de santé mentale à la rue ou dans les structures d'hébergement. Sur signalement des équipes éducatives, elle tisse un lien avec la personne, évalue son état de santé mentale et l'amène vers les soins dispensés par les services publics de santé mentale. En 2019, l'équipe mobile enregistre **une file active de 662 patients** dont 386 hommes et 276 femmes, principalement des patients isolés. La moitié ne sera rencontrée qu'une seule fois.

ACTIVITÉ MÉDICO-SOCIALE DES CENTRES DE SANTÉ (ABEJ SOLIDARITE ET MSL)



¹⁷ Patients vus au moins une fois dans l'année.

Témoignage issu du rapport d'activité 2019 de Médecins solidarité Lille sur l'évolution de la demande de soins des personnes en grande précarité

La mission de MSL est de soigner gratuitement toute personne n'ayant pas accès aux soins, de mobiliser tous les moyens disponibles pour une réinsertion dans le droit commun et de témoigner des dysfonctionnements.

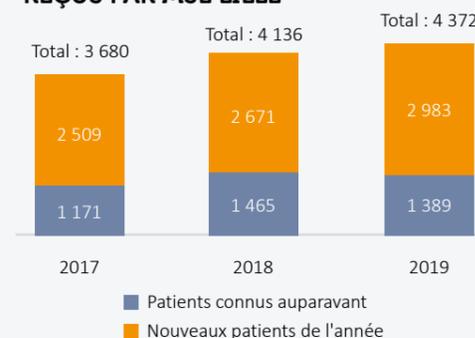
Une hausse de 5% du nombre de personnes accueillies par MSL en un an

En 2019, MSL a accueilli 4 882 personnes en 2019, soit un chiffre en hausse de 5% par rapport à 2018. On compte 2 983 nouveaux patients. L'équipe de MSL a réalisé 9 701 consultations, soit une hausse de 6% sur un an :

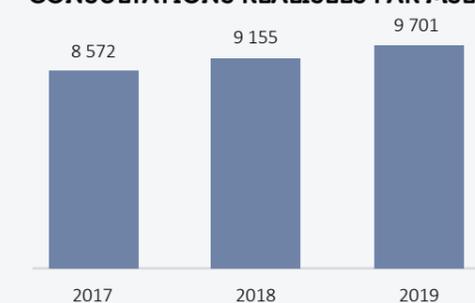
- 8 321 consultations de médecine générale ;

- 508 consultations de psychiatrie ;
- 248 consultations de gynécologie (+38%) ;
- 624 consultations de pédiatrie (stable) ;
- 1 725 actes infirmiers (+12%) ;
- 617 consultations dentaires (-52%).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PATIENTS REÇUS PAR MSL LILLE



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONSULTATIONS RÉALISÉES PAR MSL



96% des patients sont de nationalité étrangère et viennent de 101 pays. 60% viennent d'Afrique (19% d'Afrique du Nord, 14,5% de Guinée), 10,5% de Roumanie, 9% du Moyen et du Proche Orient. « Près de 50% des patients reçus nécessiteraient l'intervention d'un interprète (...) ce qui entraîne des difficultés de compréhension lors des entretiens, séances et consultations. » Seules les consultations de psychiatrie bénéficient d'interprètes financés par le Réseau Santé Solidarité Lille Métropole.

84% des patients reçus, soit 3 672, ont déclaré vivre à la rue ou en logement précaire. Parmi eux :

- 38%, soit 1 396 patients dorment à la rue ou en campement (23% à la rue, 6% en squat, 7% en caravane ou en cabane, 2% en tente) ;
- 20%, soit 734 patients, sont hébergées par l'Etat (10% en CHR, 6% en hébergement d'urgence, 4% à l'hôtel) ;
- 42%, soit 1 542 patients, sont hébergés chez un tiers.

Des situations administratives complexes

Lors de leur première consultation, 30% des nouveaux patients sont des demandeurs d'asile (1 102 patients), 24% des nouveaux patients sont en situation irrégulière (881 patients), 8% sont des jeunes se déclarant mineurs non accompagnés (294 patients).

Un difficile accès aux droits

92% des nouveaux patients n'ont aucune couverture maladie lors de leur première consultation mais 80% des patients reçus peuvent y prétendre. Les 20% de personnes ne pouvant pas prétendre à une couverture sont les patients résidant depuis moins de 3 mois sur le territoire français, qui n'ont pas les preuves de leur présence en France ou à qui il manque des documents administratifs de leur pays d'origine ou des documents nécessaires à la constitution de leur dossier.

Une grande majorité des personnes reçues à MSL ont une méconnaissance de leurs droits. Le manque de pièces justificatives est un obstacle dans l'accès aux droits : « De nombreux patients ont du mal à rassembler toutes les pièces exigées par la CPAM ». « La non possession d'une pièce d'identité bloque toute demande de couverture sociale. Il faut attendre plusieurs semaines avant de recevoir une carte nationale d'identité, un passeport ou un permis de conduire ».

Les délais d'instruction des demandes de Protection universelle maladie (PUMA), Complémentaire santé solidaire (CSS, qui remplace la CMU-C à partir du 1^{er} novembre 2019) et d'Aide médicale de l'Etat (AME) **sont longs** : jusqu'à 2 mois dans certains cas (à condition que

- les dossiers soient complets). De plus, depuis le 1^{er} janvier 2020, les demandeurs d'asile doivent pouvoir justifier de 3 mois de présence en France pour déposer leur dossier d'accès à la PUMA et à la CSS. De plus, MSL alerte sur le fait que de nombreux dossiers de demande d'AME pour des enfants mineurs accompagnés de leurs parents sont refusés alors qu'ils ont le droit de bénéficier de l'AME dès leur arrivée sur le sol français.

Des pathologies complexifiées par le recours tardif aux soins

Des consultations longues

- Les consultations réalisées par MSL se caractérisent par :
- des pathologies prises en charge souvent à un stade plus avancé avec des complications en raison d'un recours tardif aux soins et aux nombreuses ruptures de suivi ;
 - des troubles psychiques très fréquents ;
 - de multiples maux exprimés lors de la consultation ;
 - des consultations plus longues en raison de la barrière de la langue, des pathologies multiples, de la prise de

connaissance du dossier, de la délivrance de traitements et de la transmission à l'équipe infirmière de MSL et aux partenaires.

Les pathologies psychiatriques sont la première cause de consultations avec 1 135 consultations pour ce motif, soit 12,5% des consultations. Les pathologies les plus fréquentes sont :

- les syndromes anxiodépressifs (9,4%), en raisons de l'histoire de vie des patients, notamment les migrants. 123 patients présentent un syndrome de stress post traumatique très sévère ;
- les infections de l'appareil respiratoire (8,4%) ;
- le diabète (4%) ;
- et l'hypertension artérielle (4%).

220 femmes enceintes ont consulté. 54% viennent d'Afrique subsaharienne. 72% de ces femmes vivent en logement précaire, 17% sont à la rue. Leur situation sociale a des conséquences sur le déroulement et le suivi de leur grossesse.

Témoignage issu du rapport d'activité 2018 de la Coordination mobile d'accueil et d'orientation sur les pathologies présentées par les personnes sans domicile

“ Les soins infirmiers des maraudes de plus en plus sollicités pour des problématiques d'addiction et de psychiatrie

Selon le rapport d'activité de la CMAO de 2018 : « par rapport à 2016 et 2017, la part des pathologies addictologiques et psychiatriques augmente encore de

manière significative » dans le cadre de leur activité de soins infirmiers. La part des pathologies liées aux addictions est de 22% en 2018 contre 16% en 2020. La part des actes liés aux pathologies psychiatriques est de 31% en 2018, contre 19% en 2016.



Centre de santé © abej SOLIDARITE

544 personnes sans domicile hospitalisées en 2019

En 2019, forte hausse du nombre des personnes sans domicile ou avec des difficultés de logement prises en charge par les hôpitaux de la Métropole européenne de Lille¹⁸.

La hausse du nombre de personnes sans domicile, les problématiques de santé et d'accès aux soins qu'elles rencontrent et la montée en charge de la codification des problématiques de logement par les établissements hospitaliers¹⁹ se conjuguent pour aboutir, en 2019, à une hausse importante du nombre de personnes prises en charge dans les hôpitaux se trouvant sans domicile ou avec des difficultés liées au logement²⁰ par rapport à l'année précédente.

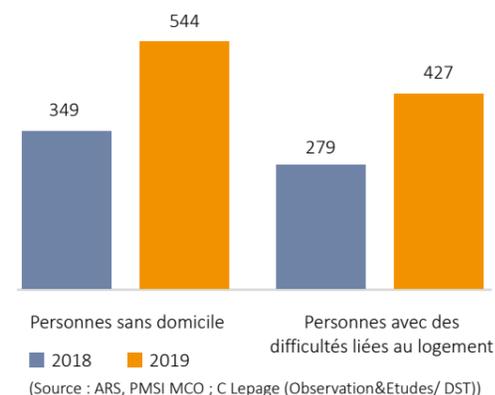
En 2019, 971 personnes avec des difficultés de logement ont été hospitalisées dans la métropole lilloise, soit une hausse de 55% en un an (+ 343 personnes) :

- 544 personnes sans domicile (+56%), pour 878 séjours (+69%) ;
- 427 personnes avec des difficultés de logement (+53%), pour 525 séjours (+38%).

A titre de comparaison, pendant la même période, le nombre de séjours en hôpital augmente de 1,3% à l'échelle de la région Hauts-de-France.

La moitié des séjours durent 3 nuits ou moins, soit une durée un peu plus courte qu'en 2019 avec la moitié des séjours durant 4 nuits ou moins.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES HOSPITALISÉES SANS DOMICILE OU AVEC DES DIFFICULTÉS LIÉES AU LOGEMENT DANS LA MEL ENTRE 2018 ET 2019



¹⁸ Source : Agence régionale de santé, PMSI MCO ; C Lepage (Observation & Etudes/ DSTI)

¹⁹ Dans le cadre de la tarification à l'activité des services hospitaliers, les services sociaux des hôpitaux réalisent un codage de la vulnérabilité des patients suite au diagnostic des difficultés sociales qu'ils effectuent. Ce diagnostic n'est pas réalisé systématiquement dans tous les hôpitaux ni dans tous les services.

²⁰ La catégorie des difficultés liées au logement regroupe le logement insalubre ou impropre à l'habitation, le logement inadéquat du fait de l'état de santé de la personne, l'habitat temporaire ou de fortune, le logement sans confort.

11 établissements hospitaliers de la métropole lilloise déclarent avoir pris en charge des personnes sans domicile. Les nombres les plus importants concernent :

- le centre hospitalier régional à Lille : 216 personnes, 293 séjours (+95 personnes par rapport à 2018, soit +78%) ;
- l'hôpital Saint-Vincent – Saint-Antoine à Lille : 143 personnes, 158 séjours (-2 personnes par rapport à 2018, soit -1,4%) ;
- le centre hospitalier de Roubaix : 76 personnes, 91 séjours (+27 personnes, soit +55%) ;
- le centre hospitalier de Tourcoing : 58 personnes, 71 séjours (+13 personnes +29%).

Les établissements qui prennent en charge le plus grand nombre de personnes avec des difficultés de logements (hors personne sans domicile, mais comprenant les personnes en abri de fortune) sont :

- l'hôpital Saint-Vincent – Saint-Antoine : 175 personnes, 192 séjours (+79 personnes, soit +82%) ;
- le centre hospitalier de Roubaix : 95 personnes, 107 séjours (+5 personnes, -5%) ;
- le centre hospitalier régional de Lille : 58 personnes, 87 séjours (+15 personnes, +35%) ;
- le groupe hospitalier de Seclin – Carvin : 47 personnes, 52 séjours (+35%, +287%) ;
- le centre hospitalier de Tourcoing : 22 personnes, 26 séjours (-9 personnes, -29%).

Renforcement des causes surreprésentées pour les hospitalisations des personnes sans domicile : la toxicologie et le suivi des affections connues

Les causes d'hospitalisation des personnes sans domicile les plus courantes sont :

- la toxicologie, les intoxications et l'alcool qui représentent 33% des séjours à l'hôpital des personnes sans domicile contre 2,3% pour l'ensemble des habitants des Hauts-de-France. Le nombre de ces séjours pour les personnes sans domicile passe de 153 à 287, soit un nombre multiplié par 1,9 en un an ;
- le suivi thérapeutique d'affections connues (maladies de longue durée) qui représente 17% des séjours des personnes sans domicile (contre 5,3% des séjours pour l'ensemble des patients de la région). Le nombre de ces séjours passe de 82 à 149, soit un nombre multiplié par 1,8.

Par ailleurs, il faut noter qu'entre 2018 et 2019, le nombre de séjours de personnes sans domicile hospitalisées pour des causes obstétriques est multiplié par deux : passant de 22 séjours en 2018 à 45 séjours en 2019 (5,1% des séjours contre 4% pour l'ensemble des patients des Hauts-de-France).

Hausse des séjours touchant le domaine de l'obstétrique et celui des nouveau-nés et de la période néo natale pour les personnes avec des difficultés liées au logement

Les causes les plus fréquentes d'hospitalisation des personnes ayant des difficultés liées au logement (catégorie comprenant les personnes en habitat temporaire ou de fortune) sont en 2019 :

- les nouveaux nés et période néo natale (13,5% des séjours contre 2,7% des séjours de l'ensemble des patients des Hauts de France). Le nombre de ces séjours augmente de 48% en un an, passant de 48 séjours à 71 ;
- l'obstétrique (12,8% des séjours contre 4,2% des séjours de l'ensemble des patients des Hauts de France). Le nombre de ces séjours augmente de 81% en un an, passant de 22 séjours à 45 ;
- le suivi thérapeutique d'affections connues (9% des séjours contre 4,4% des séjours de l'ensemble des patients des Hauts de France). Le nombre de ces séjours a été multiplié par 4 en un an, passant de 19 séjours à 51 ;
- la toxicologie, les intoxications et l'alcool : si ces séjours restent sur représentés pour cette catégorie de personnes avec 8,6% des séjours contre 2,3% pour l'ensemble des patients des Hauts de France, leur nombre est en forte diminution sur an passant de 126 séjours à 45 séjours

On peut noter que pour les personnes sans domicile comme pour les personnes avec des difficultés de logement, le taux de séjours en psychiatrie est surreprésenté par rapport à la population de l'ensemble des patients ayant été hospitalisés dans la région : cette cause concerne 5,3%

des séjours des personnes avec des difficultés de logement, 4,3% des séjours des personnes sans domicile contre 1,3% des séjours de l'ensemble des patients de la région.

Témoignage issu du rapport d'activité 2019 du Réseau Santé Solidarité Lille Métropole : les 3/4 des patients nécessitent une prise en charge coordonnée et pluridisciplinaire mise en difficulté par l'absence de logement

Un accès difficile à une offre de soins de long terme pour les personnes les plus précaires :

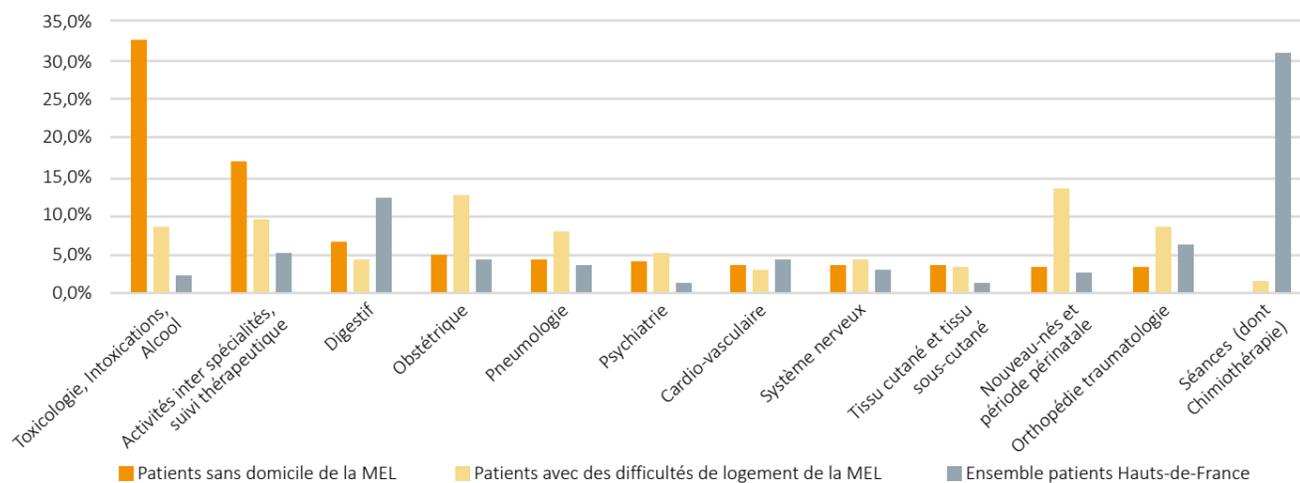
Un quart des consultations réalisées dans les centres de santé concerne des pathologies nécessitant une prise en charge à court terme. Les 3/4 des consultations nécessitent une prise en charge coordonnée et pluridisciplinaire.

Du fait de la situation sociale des patients, les équipes médicales peuvent craindre une détérioration rapide de ceux-ci, soit parce qu'ils n'ont pas de logement, ou que celui-ci est insalubre et ne permet pas un traitement à domicile efficace, soit parce que les patients n'ont pas de droits ouverts et qu'ils risquent alors de négliger la réalité de leur état de santé.

« Les contraintes de plus en plus lourdes qui pèsent sur notre système de santé, le manque de structures sanitaires, sociales et médico-sociales pour permettre la construction et la réalisation des projets de vie des personnes rendent difficile l'orientation après des séjours hospitaliers de plus en plus courts. »

« L'orientation vers une structure médico-sociale est souvent recherchée dans le cadre du dispositif Lits halte soins santé (LHSS) ou des Lits d'accueil médicalisés (LAM). En cas de saturation de ces dispositifs, un hébergement d'urgence est recherché au sein de la Coordination mobile d'accueil et d'orientation (CMAO). »

PRINCIPALES CAUSES D'HOSPITALISATION DES PERSONNES AVEC UNE PROBLÉMATIQUE LIÉE AU LOGEMENT DANS LES HAUTS-DE-FRANCE EN 2019



Source : Agence régionale de santé, PMSI MCO; CCC. Lepage (Observation et études/DSTI)

« Lorsque les dispositifs sont saturés, il n'est pas rare que les personnes restent à la rue. La CMAO met alors en place une veille sanitaire autour du patient et l'emmène, dans la mesure du possible, dans l'un des centres de santé. »

Le rapport d'activité évoque la problématique des « inadéquats » aux structures hospitalières (de court séjour ou de psychiatrie) et aux structures sociales. Il s'agit de personnes relevant du handicap psychique, mental ou

de troubles neurologiques qui perdent peu à peu toute autonomie et pour lesquels il n'existe aucune structure adaptée de prise en charge sur notre territoire. » Le Réseau Santé Solidarité Lille Métropole a évalué à plus de 10% la part des patients pris en charge dans le cadre du réseau le nombre de ces « inadéquats » dont l'accompagnement est chronophage pour les équipes éducatives dont la mission n'est pas centrée sur leur prise en charge.

Témoignage issu du rapport d'activité 2019 de Médecins solidarité Lille sur les « Lits halte soins santé » (LHSS)

Les Lits halte soins santé sont un dispositif créé pour permettre aux personnes de garder la chambre, de recevoir des soins médicaux et paramédicaux qui leur seraient dispensés à domicile si elles en disposaient et dont la pathologie ou l'état général ne nécessite pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée et ceci pour une durée prévisionnelle inférieure à 2 mois.

MSL est missionné pour veiller à la bonne utilisation des Lits halte soins santé (LHSS), au regard des critères sociaux et médicaux.

125 personnes accueillies en LHSS et 27 refus pour manque de place

125 admissions, de 97 hommes et 28 femmes ont été réalisées en 2019 pour 37 lits²¹ sur 5 sites à Lille, Roubaix et Armentières. « Le dispositif reste saturé quasiment en permanence. » L'engorgement des LHSS n'a permis d'accepter que 41% des demandes : 122 demandes ont été annulées (car la demande n'était plus indiquée ou qu'une autre solution a été trouvée), 27 demandes ont fait l'objet d'un refus pour faute de place, 33 demandes ont fait l'objet d'un refus pour indication hors cadre.

Les pathologies des personnes accueillies sont : les cancers avancés, les pathologies chroniques (diabète, hépatites virales B ou C, cirrhose, polyhandicap), les pathologies neuropsychiatriques majeures, les pathologies traumatiques lourdes.

La durée moyenne de séjour est de 124 jours pour une médiane de 69 jours. « Cette durée de séjour s'allonge et est toujours trop longue au vu des objectifs du dispositif. » La raison en sont les pathologies de plus en plus lourdes ainsi que la difficulté à trouver une solution de logement stable à la sortie. « Certaines situations sociales bloquent la sortie alors que le problème médical est résolu. »

42% des hommes et 20% des femmes accueillis en LHSS souffrent d'une dépendance associée (alcool, toxicomanie).

La difficulté de trouver un logement stable à la sortie

A la sortie des LHSS, 41% des patients retournent en hébergement d'urgence, 33% ont une solution de sortie stable pour un temps (CHRS, relogement, famille, maison de retraite), 17% sont hospitalisés ou transférés vers un autre LHSS ou Lit d'accueil médicalisé, 7% des patients disparaissent avant la fin des soins, 4% retournent en incarcération.

Le manque de structures d'hébergement adaptées

« Augmenter le nombre de lits est un incontournable mais pas seulement. Les demandes en attente d'entrée en LHSS sont révélatrices des besoins des structures médico-sociales. » Il conviendrait d'améliorer, notamment, l'accès aux structures de droit commun : accueil d'urgence, centre maternel, Foyer d'accueil médicalisé, Maison d'accueil spécialisé, Etablissements publics pour l'accueil des personnes âgées dépendantes, services de soins de suite, Centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

Témoignage issu du rapport d'activité du Réseau Santé Solidarité Lille Métropole sur les Lits d'accueil médicalisés (LAM)

Les Lits d'accueil médicalisés ont pour but de permettre aux personnes en situation de grande précarité, atteintes de pathologies chroniques, de pronostics « plus ou moins sombres », de recevoir des soins médicaux et paramédicaux ainsi qu'un accompagnement social adapté.

Dans la MEL, on compte 25 lits portés par l'abej SOLIDARITE à Armentières. En 2019, les LAM ont accueilli 32 personnes (29 hommes et 3 femmes). Un peu plus de

la moitié d'entre eux a séjourné auparavant dans un LHSS. La neurologie et la cancérologie sont les premières causes d'admission. La dépression est la pathologie associée la plus fréquente. La durée moyenne de séjour est de 717 jours. En 2019, 7 personnes ont quitté les LAM vers un Centre d'hébergement et de réinsertion sociale, un Foyer d'accueil médicalisé ou une Maison d'accueil spécialisé, un logement, un retour en famille, ou un appartement de coordination thérapeutique. Un résident est décédé.

²¹ 40 lits à partir de novembre 2019.

Point de repères

L'orientation vers une préconisation logement ou hébergement au SIAO

Quand une inscription dans le fichier SI SIAO pour de l'hébergement ou du logement est réalisée, elle est reçue par la Coordination mobile d'accueil et d'orientation qui l'analyse et formule une préconisation d'orientation soit vers du logement, soit vers de l'hébergement en fonction de deux critères :

- le titre de séjour (qui doit être au moins d'un an pour le logement) ;
- et le revenu (qui doit être au moins égal au RSA pour le logement, ou à l'allocation formation pour les Résidences Habitat Jeunes).

Témoignage issu des rapports d'activité 2018 et 2019 de la CMAO : l'accès à l'hébergement et au logement

Un accès à l'hébergement pour 40% dans des dispositifs non pérennes

De juillet à décembre 2018, 40% des orientations en hébergement sont actées sur le dispositif non pérenne de veille saisonnière. (...) De nombreuses personnes sont remises chaque année à la rue, faute d'hébergement en suffisance. » Cette part est de 27% de janvier à juin 2018

Un temps d'attente qui peut être long pour l'accès à l'hébergement

De janvier à juin 2018, sur les 2 030 personnes orientées vers de l'hébergement ou du logement adapté, 61% étaient inscrites sur liste d'attente depuis 1 à 2 ans, 38% depuis plus de 2 ans.

Accès aux pensions de famille et résidences accueil

En 2018, 97 personnes ont été relogées en 2018 via la coordination SIAO Logement. Elles ont attendu en moyenne 168 jours. 44 personnes sortant d'hébergement ont été relogées. 67 personnes étaient en attente d'un relogement en pension de famille ou en résidence accueil au 31 décembre 2018.

La nécessité de fluidifier l'accès de l'hébergement au logement

De janvier à juin 2018, parmi les 937 ménages sortis d'un hébergement, 27% ont été orientés dans la continuité de l'hébergement, 24% ont accédé à un logement ou à un logement accompagné. Pour la CMAO, cela montre « la nécessité de renforcer le travail mené entre le réseau de l'accueil et de l'hébergement d'insertion et ces dispositifs de logement accompagné ». De plus, « le travail de fluidification du dispositif hébergement pour un accès au logement reste à développer davantage. »

Un nombre important de refus aux demandes d'hébergement formulées

« En 2018, 21 786 demandes d'hébergement n'ont pas pu aboutir faute de places en suffisance (dans 96% des cas), en raison du refus des structures d'accueillir le ménage orienté ou du refus du ménage lui-même. » « L'ensemble des réponses négatives concernent 5 325 personnes, soit un total de 3 826 ménages. » En 2019, 57 358 demandes d'hébergement formulées au 115 n'ont pas pu aboutir faute de place suffisante ou du refus des structures, ou du refus du ménage.

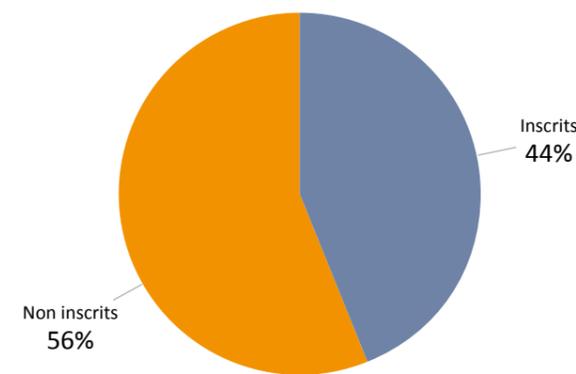
ZOOM SUR L'ACCÈS AU LOGEMENT ET À L'HÉBERGEMENT D'INSERTION

44% des ménages à la rue connus du 115 inscrits sur la liste d'attente pour de l'hébergement d'insertion

Parmi les 1 050 ménages ayant appelé le 115 en mars 2020 et ayant déclaré dormir à la rue ou en abri de fortune, seuls 462 sont inscrits sur la liste d'attente pour de l'hébergement d'insertion ou du logement au 31 mars 2020.

56% des ménages à la rue connus du 115, soit 588 ménages, n'engagent pas de démarches avec un travailleur social pour faire une demande d'hébergement d'insertion ou de logement suite à leur appel au 115. Certains sont de passage dans la métropole lilloise, d'autres sont découragés ou ont trouvé des solutions plus ou moins précaires.

INSCRIPTION DES MÉNAGES À LA RUE CONNUS DU 115 DANS LA MEL SUR LA LISTE D'ATTENTE POUR DE L'HÉBERGEMENT D'INSERTION OU DU LOGEMENT EN MARS 2020



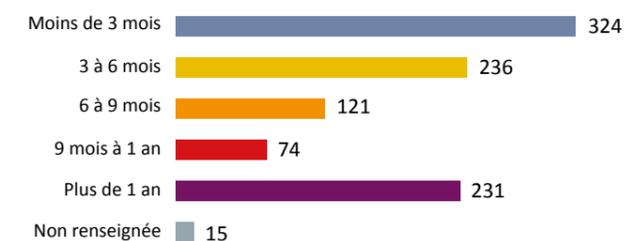
Source : CMAO-SIAO - Traitement Adulm

23% des ménages à la rue inscrits au SIAO le sont depuis plus d'un an

1 001 ménages ayant déclaré dormir à la rue ou en abri de fortune sont inscrits sur la liste d'attente du SI SIAO pour de l'hébergement d'insertion ou du logement. Parmi eux, 56% (560 ménages) sont inscrits depuis moins de 6 mois.

En revanche, 23% (231 ménages) sont inscrits depuis plus d'un an.

MÉNAGES SE DÉCLARANT À LA RUE OU EN CAMPMENT EN ATTENTE D'UN HÉBERGEMENT D'INSERTION LE 31 MARS 2020 SELON L'ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION



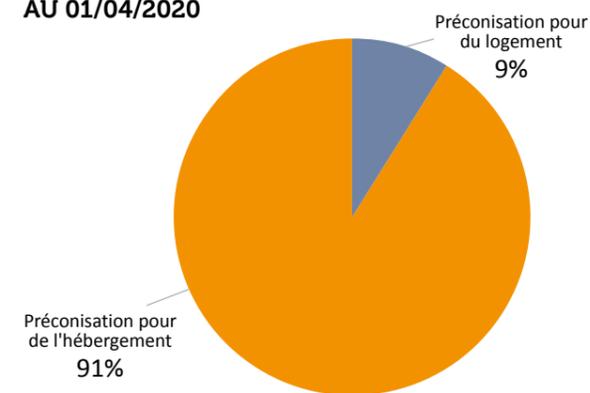
Source : CMAO - SI SIAO - Traitement Adulm

Préconisation d'orientation

Seuls 9,3% des ménages à la rue inscrits sur la liste d'attente pour de l'hébergement d'insertion ou du logement ont comme préconisation d'orientation le logement, contre 90,7% de ménages ayant une préconisation²² pour de l'hébergement.

La CMAO émet comme hypothèse qu'une partie des personnes orientées vers l'hébergement pourraient l'être vers le logement, et qu'il est fort probable que les travailleurs sociaux des accueils de jour (qui réalisent 90% des inscriptions au SIAO) privilégient parfois l'orientation vers une réponse rapide, donc de l'hébergement, voire de l'hébergement d'urgence.

RÉPARTITION DES MÉNAGES À LA RUE SELON LA PRÉCONISATION DANS LE SI INSERTION AU 01/04/2020



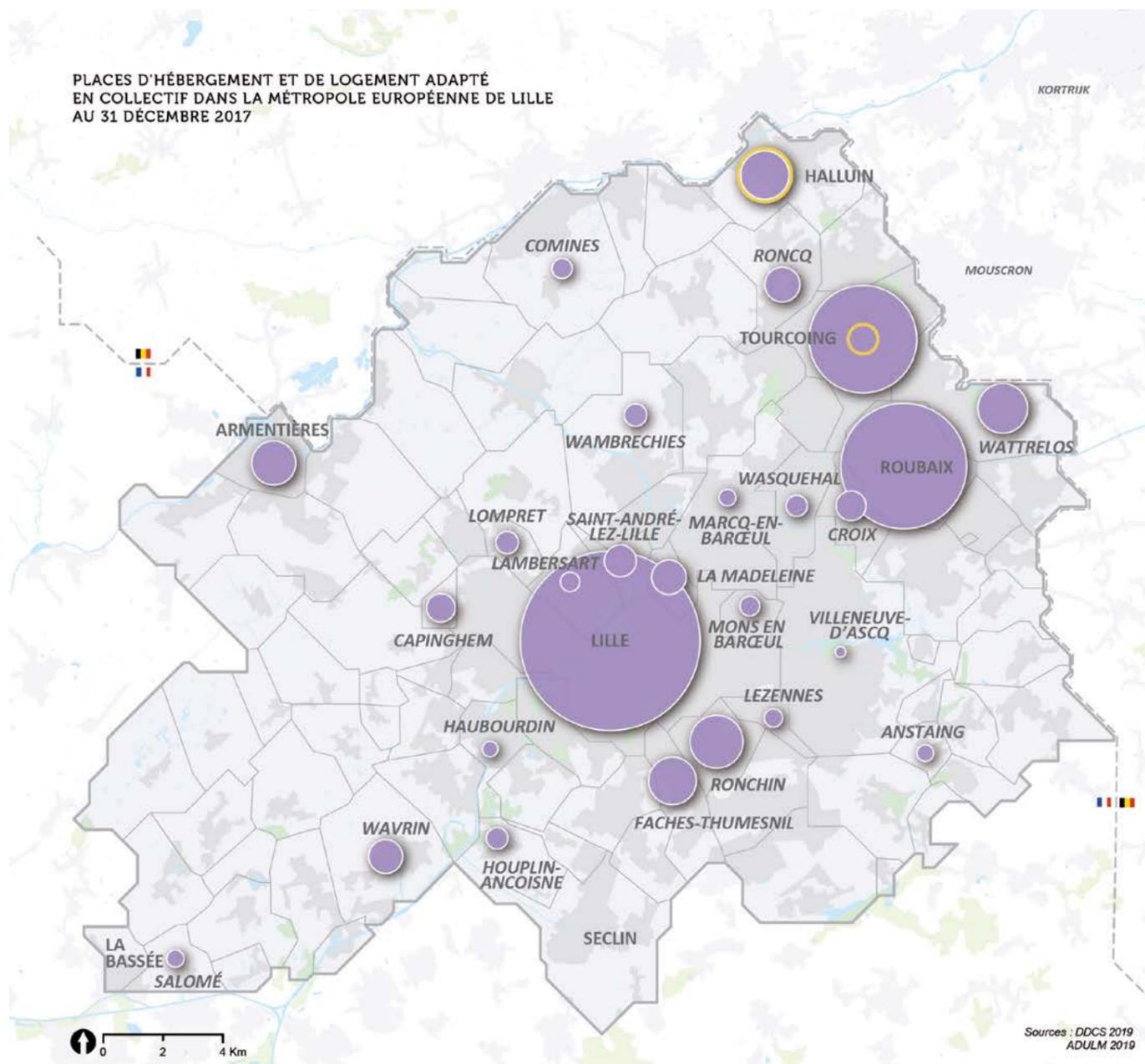
Source : CMAO - SIAO - Traitement Adulm

²² Préconisation numéro 1 pour les ménages inscrits sur la liste SI SIAO au 1er avril 2020 se déclarant à la rue ou en abri de fortune. 11,3% pour la préconisation numéro 2, 13,4% pour la préconisation numéro 3.

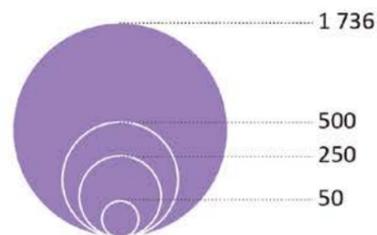


LES PERSONNES HÉBERGÉES

PLACES D'HÉBERGEMENT ET DE LOGEMENT ADAPTÉ EN COLLECTIF DANS LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE AU 31 DÉCEMBRE 2017



Nombre de places d'hébergement* et de logements adaptés collectifs**



Nombre de places d'hébergement collectif pour demandeurs d'asile



--- Frontière France/Belgique
 □ Métropole européenne de Lille (MEL)
 □ Limite communale

Nombre de places d'hébergement diffus
 - hébergements et logements adaptés : 3007
 - demandeurs d'asile : 149

*Centre d'hébergement et de réinsertion sociale, hébergement d'urgence, village d'insertion
 **dont pensions de famille et résidences sociales

PLUS DE 8 000 PLACES D'HÉBERGEMENT FINANCÉES PAR L'ÉTAT

Ce chapitre reprend les éléments dont dispose l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole au moment de la rédaction de cette publication (début 2021) :

- le nombre total de places d'hébergement au 30 juin 2019 (Source DDCS, MUSHI) ;
- la localisation des places d'hébergement collectif au 31 décembre 2017 (source : DDCS, MUSHI) ;
- les éléments sur l'hébergement lié à la veille saisonnière pour l'hiver 2019-2020 (source : site internet de la Préfecture) ;
- les données sur les personnes hébergées en urgence et les personnes hébergées en CHRS au 30 mars 2020 (source : CMAO-SIAO – traitement Adulm).

8 022 places d'hébergement au 30 juin 2019

L'Etat finance les places²³ d'hébergement à destination du tout public et à destination des demandeurs d'asile. Au 30 juin 2019²⁴, les places proposées dans l'arrondissement de Lille comprennent :

- 7 297 places en hébergement et logement adapté (centres d'hébergement et de réinsertion sociale, hébergement d'urgence, villages d'insertion et résidences sociales²⁵) : dont 57% en hébergement collectif et 43% en hébergement diffus ;
- 725 places en hébergement pour demandeurs d'asile (dont 49% en hébergement collectif et 51% en hébergement diffus) ;
- 507 places en pension de famille.

En décembre 2017, les places d'hébergement collectif se répartissaient dans 24 communes²⁶. Lille accueillait 39% des places, Roubaix 18%, Tourcoing, 14%. Les 29% restant se répartissaient principalement entre Halluin (5%), Ronchin (3%), Watrelos (3%), Faches-Thumesnil (3%) et Armentières (2%).

Dans le cadre de la crise sanitaire, des mesures supplémentaires au-delà de la veille saisonnière

Dans le cadre de la crise sanitaire, des dispositions spécifiques ont été prises par l'Etat concernant l'hébergement :

- Parmi les 331 places d'hébergement d'urgence proposées dans le cadre de la veille saisonnière de l'hiver 2019-2020²⁷, certaines ont été maintenues au-delà de la période hivernale, jusqu'au 10 juillet 2020 ;
- 153 places supplémentaires de mise à l'abri ont été proposées dans 2 hôtels réquisitionnés et à l'auberge de jeunesse de Lille (53 places).

²³ Un nombre de places équivaut à un nombre de personnes. Exemple : un couple avec 3 enfants correspond à 5 places.

²⁴ A la date de la rédaction de ce document, les services de l'Etat n'ont pas diffusé de données plus récentes.

²⁵ Dont 1 878 places en résidences sociales.

²⁶ Source : DDCS - données au 31/12/2017.

²⁷ Source : CMAO.

716 personnes hébergées en urgence au 30 mars 2020

Au 30 mars 2020, 716 personnes sont hébergées en urgence dans le cadre d'un hébergement géré par le 115 (contre 550 personnes au 2 mai 2020). Ces personnes constituent 705 ménages, se répartissant ainsi :

- 534 hommes seuls (76% des ménages) ;
- 159 femmes seules (23% des ménages) ;

On ne compte que 6 couples et 3 familles.

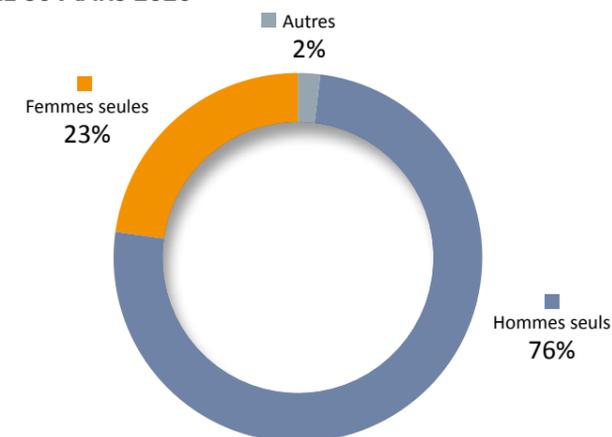
Ces ménages sont hébergés dans 6 communes :

- Lille (251 ménages, 36%) ;
- Roubaix (174 ménages, 25%) ;
- Tourcoing (161 ménages, 23%) ;
- Armentières (74 ménages, 10,5%) ;
- Watrelos (32 ménages, 4,5%) ;
- Villeneuve d'Ascq (13 ménages, 1,8%).

La nationalité de ces personnes hébergées en urgence est connue pour 78% d'entre elles : 45% sont de nationalité étrangère hors Union européenne, 25% sont de nationalité française, seuls 4% sont de nationalité étrangère en provenance de l'Union européenne.

On compte 26% de demandeurs d'asile parmi les personnes hébergées, 5% de déboutés du droit d'asile, 3% de réfugiés. Pour 14,5% des personnes, les titres de séjour ne sont pas renseignés dans le fichier du SI SIAO.

TYPLOGIE DES MÉNAGES HÉBERGÉS EN URGENCES LE 30 MARS 2020



Source : CMAO - SI SIAO - Traitement Adulm

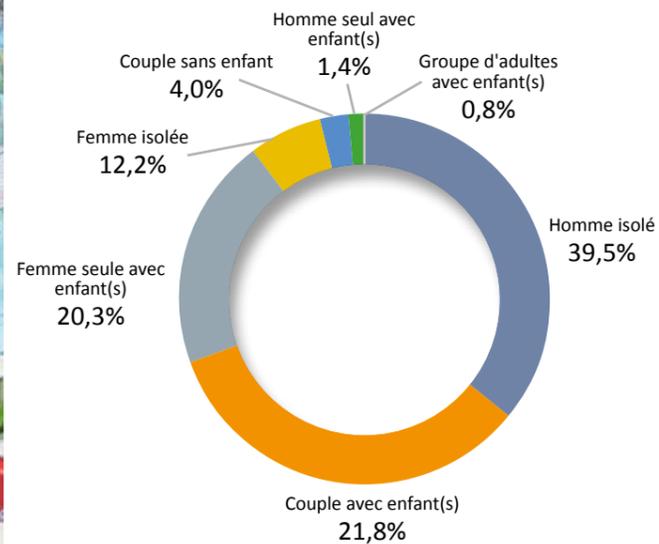


3 939 personnes hébergées en stabilisation et en insertion au 30 mars 2020

Au 30 mars 2020, 3 939 personnes sont hébergées dans le cadre d'un hébergement d'insertion ou de stabilisation géré par le SI SIAO (contre 2 735 personnes au 2 mai 2020). Ces personnes constituent 1 682 ménages, se répartissant ainsi :

- 664 hommes seuls (40% des ménages) ;
- 367 couples avec enfant(s) (22% des ménages) ;
- 342 femmes seules avec enfant(s) (20% des ménages) ;
- 205 femmes seules (12% des ménages) ;
- 67 couples sans enfant(s) (4% des ménages) ;
- 23 hommes seuls avec enfant(s) (1,4%) ;
- 14 groupes d'adultes avec enfant(s) (0,8%).

TYPOLOGIE DES MÉNAGES HÉBERGÉS EN STABILISATION ET EN INSERTION LE 30 MARS 2020



Source : CMAO - SIAO - Traitement : ADULM

Concernant la nationalité des personnes hébergées dans ce cadre, elle n'est pas connue pour 45% d'entre elles. 29% des personnes sont de nationalités étrangères hors Union européenne, 14% sont de nationalité française, 12% sont de nationalité étrangère issue de l'Union européenne. Concernant les personnes de nationalités étrangères hors Union européenne, leur situation vis-à-vis du droit de séjour n'est renseignée que pour 48% d'entre eux.

LES PERSONNES HÉBERGÉES CHEZ DES TIERS : PLUS DE 13 000 COHABITATIONS SUBIES

L'hébergement chez un tiers permet d'apporter une solution à certaines personnes sans domicile. Cet hébergement peut être plus moins stable ou précaire, et peut donner lieu à des abus multiples quant à la qualité de l'hébergement et aux services attendus en retour. Le phénomène est difficile à mesurer et fait l'objet d'estimations.

Les travaux d'évaluation des besoins en logement pour le Plan local de l'habitat (PLH3) de la Métropole Européenne de Lille estiment à 13 286 le nombre de ménages vivant une situation de cohabitations avec un autre ménage :

- 4 428 ménages en cohabitation intergénérationnelle subie, c'est-à-dire pour qui une décohabitation entraînerait une situation de pauvreté pour au moins un des deux ménages (source : FiLoCom 2015) ;
- 8 858 cohabitations subies hors cohabitations intergénérationnelles (source : Système national d'enregistrement de la demande de logement social 2016).

1 438 personnes se déclarant hébergées chez des tiers dans le SI SIAO en mars 2020

Dans les fichiers du SI SIAO de mars 2020 (fichier du 115 et liste d'attente pour de l'hébergement d'insertion et du logement), on comptabilise 1 438 personnes ayant déclaré être hébergées chez un tiers.

30% des personnes hébergées chez un tiers vivent au sein d'un ménage composé d'un couple avec des enfants, 30% au sein d'un ménage composé d'une femme seule avec des enfants. On compte 17% d'hommes seuls et 10% de femmes seules.

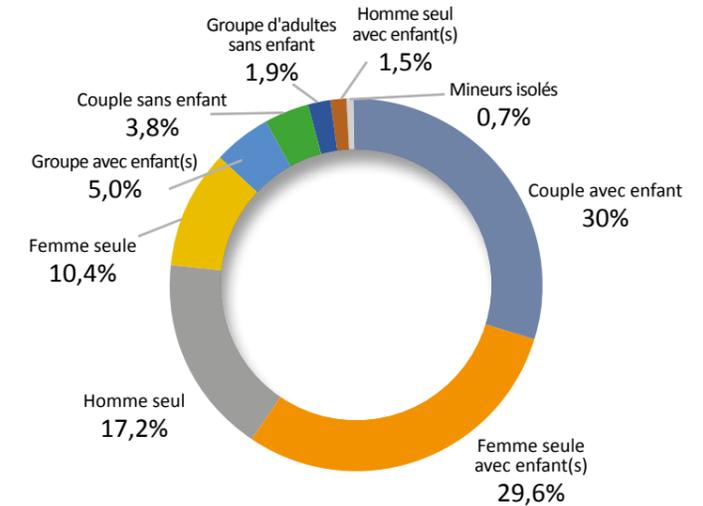
Une majorité de ménages composés de femmes seules ou de femmes seules avec enfants

Les personnes se déclarant hébergées chez des tiers constituent 711 ménages. 41% sont composés de femmes seules (sans enfant pour 21%, avec enfants pour 20%). 35% de ces ménages sont composés d'hommes seuls. 14% sont des couples avec enfants.

14% des ménages inscrits sur la liste d'attente du SIAO pour de l'hébergement d'insertion indiquent comme motif une fin d'hébergement chez des tiers

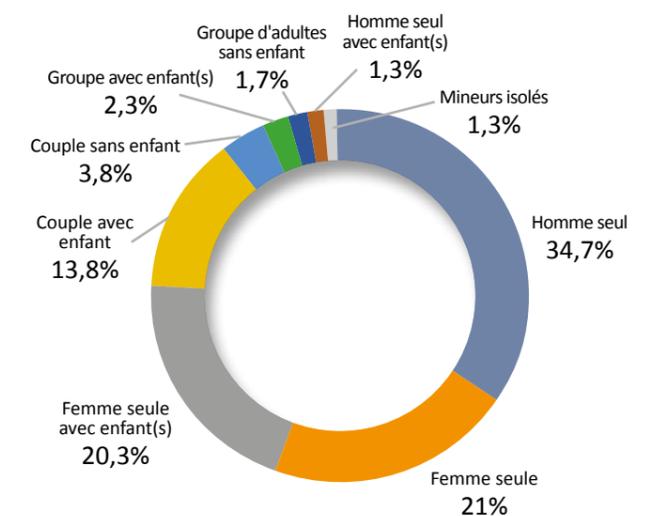
Parmi les ménages inscrits sur la liste d'attente pour de l'hébergement d'insertion ou du logement auprès du SIAO en mars 2020 dans la Métropole Européenne de Lille, 295 ménages indiquent comme motif une fin d'hébergement chez des tiers, soit une hausse de 51% (+152 ménages) par rapport à mars 2019.

SITUATION DE FAMILLE DES PERSONNES SE DÉCLARANT HÉBERGÉES CHEZ DES TIERS AU SIAO EN MARS 2020



Source : CMAO - SIAO - Traitement : ADULM

TYPOLOGIES DES MÉNAGES SE DÉCLARANT HÉBERGÉS CHEZ DES TIERS AU SIAO EN MARS 2020



Source : CMAO - SIAO - Traitement : ADULM

14 000 PERSONNES SANS DOMICILE STABLE BÉNÉFICIAIRE D'UNE DOMICILIATION ACTIVE AU 31 DÉCEMBRE 2018

Entre 2017 et 2018, une hausse de 9% du nombre de domiciliations actives

Trois types d'organismes réalisent des domiciliations dans l'arrondissement de Lille :

- les associations agréées réalisent 48% des domiciliations et comptabilisent 6 772 domiciliations actives au 31/12/2018, ce qui représente une hausse de 3 % par rapport à l'année précédente ;

- les Centres communaux d'action sociale (CCAS) réalisent 24% des domiciliations, soit 3 325, avec une baisse de 26% sur un an²⁸ ;

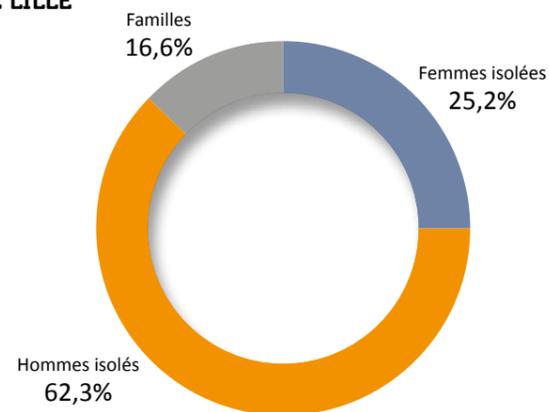
- l'association AIR SPADA (Accueil insertion rencontre – structure de premier accueil des demandeurs d'asile) réalise 14% des domiciliations et comptabilise 1 926 domiciliations actives soit une hausse de 16% sur un an.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOMICILIATIONS DANS L'ARRONDISSEMENT DE LILLE ENTRE 2017 ET 2018



Source : DDCS - MUSHI - Schéma départemental de la domiciliation de personnes sans domicile stable

TYPOLOGIE DES MÉNAGES BÉNÉFICIAIRE D'UNE DOMICILIATION EN 2018 DANS L'ARRONDISSEMENT DE LILLE



Source : DDCS - MUSHI - Schéma départemental de la domiciliation de personnes sans domicile stable

62% des domiciliations concernent des hommes isolés

Les domiciliations concernent, pour la grande majorité, des hommes seuls quelques soient les types d'organismes. Les femmes seules représentent 25% des personnes concernées, les familles 13%.

Point de repères La domiciliation

La domiciliation ou élection de domicile permet à toute personne sans domicile stable de disposer d'une adresse administrative où recevoir un courrier et faire valoir certains droits et prestations. Par exemple : la délivrance d'une carte d'identité, l'inscription sur les listes électorales, le versement de prestations sociales.

Les personnes ayant recours à une domiciliation peuvent être dans **des situations diverses** : rupture familiale, violence conjugale, sortie de structure d'hébergement, expulsion, hébergées mais ne pouvant justifier d'une adresse, errance, demandeur d'asile venant d'arriver sur le territoire, etc.

Les **organismes compétents** pour procéder à une domiciliation sont les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale et les organismes agréés par le préfet de département. Les demandeurs d'asile bénéficient d'un dispositif spécifique de domiciliation.

Les personnes domiciliées ont l'**obligation** de se manifester, physiquement ou par téléphone, auprès de l'organisme de domiciliation au moins une fois tous les trois mois.

Le **schéma départemental de la domiciliation des personnes sans domicile stable** permet de connaître le nombre de personnes bénéficiant d'une domiciliation dans l'arrondissement de Lille.

²⁸ Le nombre de CCAS ayant transmis son rapport d'activité à la DDCS n'est pas le même d'une année sur l'autre. En 2017, dans l'arrondissement de Lille, 24 l'avaient transmis, en 2018, 26.

4 189 allocataires de la CAF avec une domiciliation en 2018

Le nombre d'allocataires de la CAF ayant une domiciliation est stable dans la Métropole Européenne de Lille entre décembre 2017 et décembre 2018 : avec 31 allocataires de moins (-0,7%). (Source : CAF du Nord)

Les 4 189 allocataires domiciliés correspondent à 5 963 personnes couvertes par les allocations de la CAF, soit un nombre en hausse de 2,8% (+153 personnes).

Le nombre de familles, et donc d'enfants concernées augmente : 84,4% des allocataires domiciliés sont des personnes isolées (85,8% en 2017), 8,1% des familles monoparentales (7,5% en 2017), 5,5% des couples avec enfant(s) (5% en 2017), 2,1% des couples sans enfant (2% en 2017).

On dénombre 1 225 enfants à charge²⁹. Cela correspond à 151 enfants couverts supplémentaires en un an, soit une hausse de 14%. 37% des enfants ont moins de 6 ans.

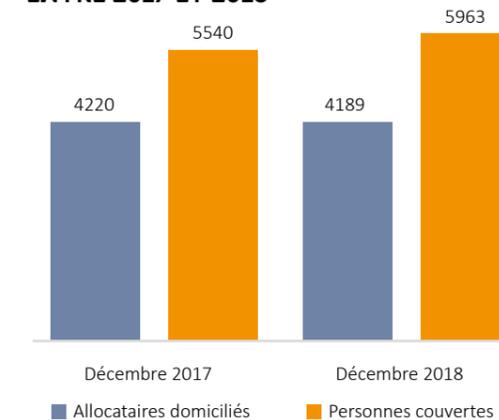
La part des allocataires domiciliés de moins de 40 ans augmente. Leur part est de 56,8% en 2018 contre 55,6% en 2017.

83,7% des allocataires domiciliés sont de nationalité française, contre 85,1% en 2017, soit une baisse de 1,4 points.

71% des allocataires domiciliés perçoivent le RSA, 13% l'AAH.

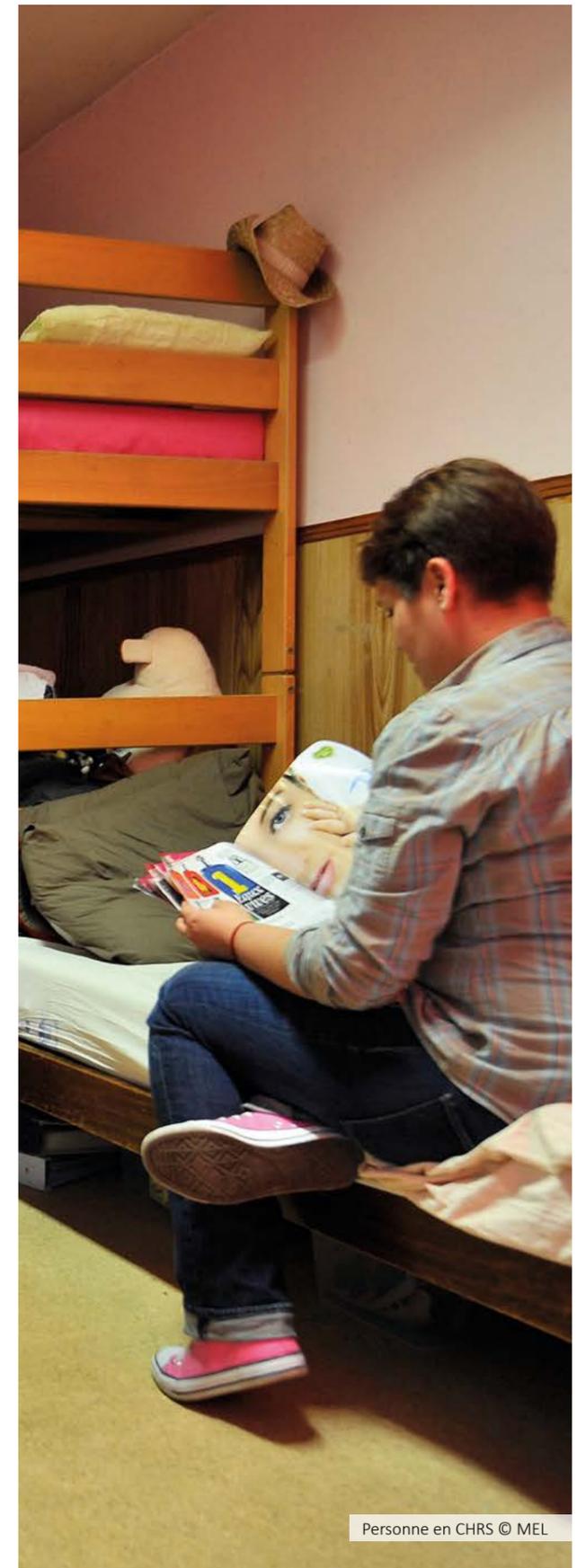
Les adresses de domiciliation concernent 51 communes de la MEL. 45% concernent la commune de Lille (en hausse de 1,2 point), 17% Roubaix (en baisse de 0,4 point), 8% Tourcoing (en hausse de 1,2 point).

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DOMICILIÉS ET DE PERSONNES COUVERTES ENTRE 2017 ET 2018



Source : CAF du Nord

²⁹ Enfants à charge au sens de la législation familiale : c'est-à-dire ouvrants droit à au moins une prestation de la naissance à 25 ans.



Personne en CHRS © MEL



LES PERSONNES VULNERABLES VIS-A-VIS DU LOGEMENT

Point de repères

Les étapes clés du processus d'expulsion et l'intervention de la Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions (Ccapex)

En France, le processus d'expulsion d'un locataire comprend plusieurs étapes prévues par la loi :

- la situation d'impayés ;
- l'assignation en justice ;
- la décision de justice ;
- le commandement de quitter les lieux ;
- la demande de concours de la force publique ;
- l'intervention publique.

La Ccapex est un outil du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

Son objectif est de coordonner le travail des acteurs de la prévention des expulsions en leur donnant la possibilité, sur un même dossier et de manière coordonnée, de donner un avis partagé sur les solutions à mettre en œuvre pour éviter l'expulsion.

La loi Alur³⁰ vise à favoriser l'intervention de la Ccapex le plus tôt possible afin d'éviter la constitution de dettes locatives insurmontables :

- pour les bailleurs personnes physiques, les huissiers doivent lui signaler les commandements de payer dès que la dette locative dépasse un seuil fixé par arrêté préfectoral ;
- pour les bailleurs personnes morales, elles doivent saisir la Ccapex au moins deux mois avant la délivrance d'une assignation en justice.

La réalisation d'un diagnostic social et financier est obligatoire au stade de l'assignation afin d'évaluer la situation du ménage.

Les Ccapex peuvent être consultées sur le cas des ménages ayant déposé un recours devant la commission du droit au logement opposable (DALO) motivé par une demande d'expulsion.

Elles peuvent émettre toute suggestion ou avis susceptibles d'améliorer les différents dispositifs et actions favorisant la prévention des expulsions.

Les personnes vulnérables vis-à-vis du logement sont les personnes exposées au risque, plus ou moins fort, de perte de leur logement. Dans le cadre de ce travail, six publics sont identifiés comme exposés à ce risque :

- les personnes menacées d'expulsion locatives ;
- les personnes menacées ou victimes de violences domestiques ;
- les personnes sortant d'institutions : hospitalisées, sortant de prison, etc. ;
- les jeunes isolés sans soutien familial ;
- les ménages en logement insalubre irrémédiable ;
- les ménages en cohabitation précaire.

Les parcours de ces personnes et les difficultés qu'elles rencontrent sont décrits par le moyen d'une approche sociologique dans le document « Les personnes vulnérables vis-à-vis du logement », diffusé par l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole en novembre 2020.

Le présent document fait l'état chiffré de cette problématique afin de réunir l'ensemble du champ d'observation concerné par le plan gouvernemental pour le Logement d'abord. Il est difficile de connaître quel est le nombre exact des personnes concernées. Plusieurs bases de données permettent d'approcher, de manière sous-estimée, une partie de ces publics.

LES EXPULSIONS, UN MOTIF D'INSCRIPTION AU SI SIAO EN HAUSSE DE 33% EN 2020

1 481 commandements de quitter les lieux en 2019

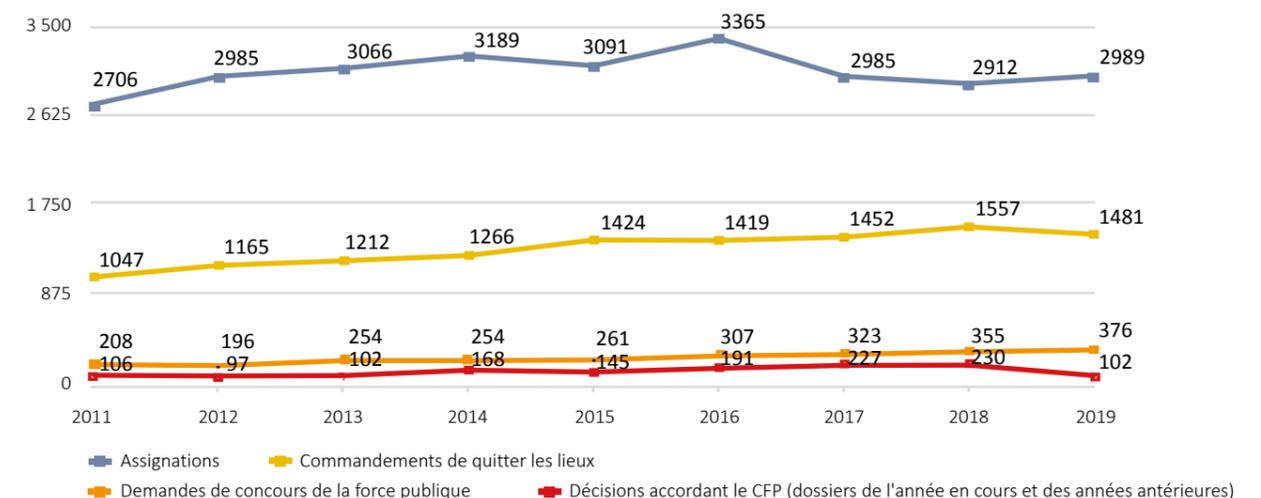
De 2011 à 2018, on observe une hausse tendancielle des ménages concernés par une procédure d'expulsion locative :

- en 2019, 2 989 ménages ont fait l'objet d'une assignation dans l'arrondissement de Lille. Ce chiffre a augmenté de 2011 à 2016 (+659 assignations, +25% en 5 ans). Il a diminué de 2016 à 2018 (-453 assignations, -13% sur 2 ans) et remonte légèrement en 2019 (+77 assignations, +2,6%) ;
- 1 481 ménages font l'objet d'un commandement de quitter les lieux en 2019. En hausse constante de 2011 à 2018 (+510 commandements, +49%), ce chiffre est en baisse en 2019 (-76 commandements, -5%) ;

- 376 ménages ont fait l'objet d'une demande de concours de la force publique. Ce chiffre est en hausse depuis 2011 (+168 demandes, +81% en huit ans).

102 ménages ont fait l'objet d'une décision accordant le concours de la force publique. Après une hausse de 2011 à 2018 (+124 décisions, +116%), ce chiffre est en très forte baisse en 2019 : -128 décisions, soit -35% en une seule année. Selon la Fondation Abbé Pierre, dans son rapport annuel sur le mal logement de 2020, il faut noter que 2 à 3 fois plus de ménages partent avant l'arrivée des forces de l'ordre, contraints par la procédure et ne sont pas comptabilisés comme des expulsions mises à exécution.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MÉNAGES CONCERNÉS PAR UNE PROCÉDURE D'EXPULSION DANS L'ARRONDISSEMENT DE LILLE DE 2011 À 2019



Source : DDCS - Ccapex

³⁰ Loi Alur : loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové



© MEL

4,4% des ménages inscrits au SI SIAO pour motif d'expulsion ou de risque d'expulsion

En avril 2020, 3,2% des ménages inscrits sur la liste d'attente du SI SIAO pour de l'hébergement ou du logement indiquent comme motif une expulsion locative. Cela représente 69 ménages, soit un chiffre en hausse de 33% par rapport à l'année précédente.

De plus, 1,2% des ménages inscrits mentionne comme motif un risque d'expulsion (26 ménages), un chiffre en hausse de 65% sur un an³¹.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MÉNAGES INSCRITS SUR LA LISTE D'ATTENTE POUR DE L'HÉBERGEMENT OU DU LOGEMENT AU SI SIAO POUR UN MOTIF D'EXPULSION LOCATIVE DANS LA MEL ENTRE 2019 ET 2020



Source : SIAO - CMAO - traitement ADULM

Une hausse du nombre de personnes ayant des difficultés pour payer leur loyer dans les publics prioritaires du PDALHPD

Dans le cadre du Plan départemental pour l'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), les ménages menacés d'expulsion locative représentent 2,8% des publics prioritaires en 2019, soit 58 ménages, un chiffre en forte hausse avec +70% en un an.

On trouve également parmi ces publics prioritaires du PDALHPD, 72 ménages locataires d'un logement du parc privé dont le coût est manifestement inadapté à leurs ressources³².

³¹ Source : SIAO-CMAO – Traitement ADULM

³² Source : Département du Nord - DDTM59 – CTT avril 2020

LES VIOLENCES FAMILIALES, UN MOTIF D'INSCRIPTION AU SI SIAO EN HAUSSE DE 10% EN 2020

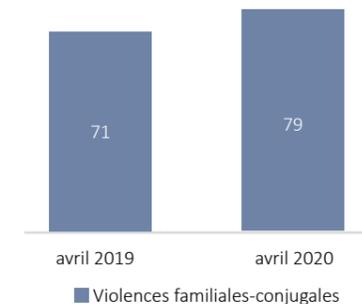
3,7% des ménages inscrits au SI SIAO pour cause de violences familiales en avril 2020

3,7% des ménages inscrits sur la liste d'attente du SI SIAO pour de l'hébergement d'insertion ou du logement en avril 2020 indiquent comme motif les violences familiales et/ou conjugales, soit 79 ménages. Par rapport à l'année précédente, ce nombre est en hausse de 10%.

106 ménages prioritaires au titre du PDALHPD pour violences familiales en 2019

Dans le cadre du PDALHPD, les personnes victimes de violences familiales représentent 5,1% des publics prioritaires en 2019, soit 106 ménages, un chiffre en forte hausse avec +90% en un an.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MÉNAGES INSCRITS SUR LA LISTE D'ATTENTE POUR DE L'HÉBERGEMENT OU DU LOGEMENT AU SI SIAO POUR UN MOTIF DE VIOLENCES FAMILIALES OU CONJUGALES, DANS LA MEL ENTRE 2019 ET 2020



Source : SIAO - CMAO - traitement ADULM

Témoignage extrait du rapport d'activité 2019 de l'association SOLFA concernant l'accueil de jour Rosa qui reçoit les femmes victimes de violences

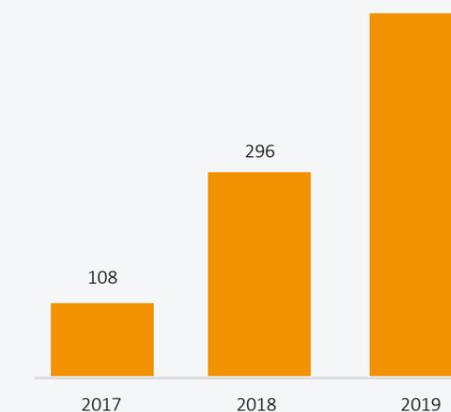
« L'accueil de jour Rosa, dans le quartier de Wazemmes à Lille, accueille les femmes victimes de violences. Il leur propose :

- un lieu sécurisé pour se poser et se reposer ;
- un lieu d'écoute dans la confidentialité ;
- un pré-diagnostic de leur situation globale (administrative, juridique, santé, etc.) ;
- l'inscription au SIAO pour les femmes en demande d'hébergement ;
- une orientation vers le pôle Violences de l'association (centre d'hébergement et de réinsertion sociale, centre d'accueil d'urgence, etc.).

Une hausse très forte du nombre de femmes victimes de violence accueillies

En 2019, 476 nouvelles femmes ont été accueillies, soit une hausse de 13% par rapport à l'année précédente, tandis que le nombre de femmes suivies a augmenté de 78%. « Nous ressentons cette année encore les effets de la libération de la parole des femmes comme un mouvement global de notre société. »

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE SUIVIES PAR L'ACCUEIL DE JOUR ROSA



Source : rapport d'activité SOLFA 2019 - traitement ADULM

- • • La majorité des femmes accueillies sont victimes de violences conjugales (67,2%). Les autres femmes reçues sont victimes de violences sexuelles (9,2%), de violences intra familiales (6,5%), de mariage forcé (6,2%), de prostitution (4,9%), de lesbophobie (1,6%) et d'esclavage moderne (1,1%). Certaines femmes cumulent le vécu de différents types de violences.

49% des femmes reçues étaient sans ressources lors du premier accueil. La majorité des femmes est en grande précarité.

Un besoin important en hébergement pour les femmes victimes de violence accueillies

Lors de l'accueil, 100 femmes étaient toujours au domicile conjugal ou familial. 100 femmes étaient hébergées chez des tiers. 85 femmes étaient à la rue. 50 étaient hébergées en structure.

« L'accompagnement à la recherche d'hébergement prend la plus grande partie du temps de travail de l'équipe éducative. »

L'accueil de jour a réalisé 260 diagnostics SIAO en 2019. Les demandes concernant des démarches liées aux services du SIAO (diagnostic et mise à jour) ont augmenté de 51% par rapport à 2018.

Des réponses insuffisantes sur le territoire en termes d'hébergement

« Les réponses proposées sur le territoire sont insuffisantes au regard de la demande et obligent l'équipe à contacter les structures hors territoire mais aussi à chercher des solutions alternatives telles que des églises prêtes à ouvrir leurs portes, des réseaux d'entraide, des financements privés de nuitées d'hôtel... Malgré tout cette énergie utilisée dans la recherche de solutions d'afin d'éviter la rue aux femmes avec ou sans enfants, **il arrive encore bien trop souvent que les travailleurs sociaux doivent annoncer qu'il n'y ait pas de solution pour elles et qu'elles vont devoir dormir à la rue, parfois avec leurs enfants.** »



Ménage accueilli en CHRS © MEL

LES SORTIES DE DÉTENTIONS, UN MOTIF D'INSCRIPTION AU SI SIAO EN HAUSSE DE 38% EN 2020

230 à 260 personnes sans logement ou sans logement stable entrent à la maison d'arrêt de Sequedin chaque année

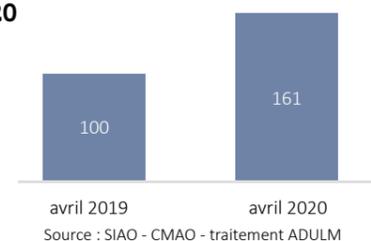
En 2018, 14% des personnes entrées à la maison d'arrêt de Sequedin étaient sans domicile ou sans domicile stable. La sortie d'incarcération est un moment de risque de basculement vers le sans-abrisme pour ces personnes. En 2019, sur 11 mois de l'année³³, 243 personnes entrées à la maison d'arrêt étaient dans cette situation.

En 2019, 1661 personnes ont été libérées de la maison d'arrêt de Sequedin (dans le cadre d'une fin de peine ou d'un aménagement de peine). Cela représente une hausse de 4,2% par rapport à l'année précédente (soit 67 personnes supplémentaires).

7% des ménages inscrits au SI SIAO suite à une sortie de détention en avril 2020

7,5% des ménages inscrits sur la liste d'attente du SI SIAO pour de l'hébergement d'insertion ou du logement en avril 2020 indiquent comme motif une sortie de détention, soit 161 ménages. Par rapport à l'année précédente, ce nombre est en hausse de 38%.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MÉNAGES INSCRITS SUR LA LISTE D'ATTENTE POUR DE L'HÉBERGEMENT OU DU LOGEMENT AU SI SIAO POUR UN MOTIF DE SORTIE DE DÉTENTION, DANS LA MEL ENTRE 2019 ET 2020



63 ménages prioritaires au titre du PDALHPD pour sortie de détention en 2019, 8 relogements

Dans le cadre du PDALHPD, les personnes sortant de prison représentent 3% des publics prioritaires en 2019, soit 63 ménages, un chiffre en forte hausse avec +117% en un an. Les personnes dans cette situation sont ainsi de mieux en mieux repérées.

Malgré l'amélioration du repérage des situations et de leur inclusion dans le dispositif, le nombre de relogements de ces personnes ne s'améliore pas. En 2019, le comité technique partenarial du PDALHPD a permis de reloger 8 personnes sortant de prison, contre 12 personnes en 2018.

³³ Données incomplètes pour 2019 comprenant la période du 1er janvier au 20 mars 2019 et la période du 25 avril au 31 décembre 2019.

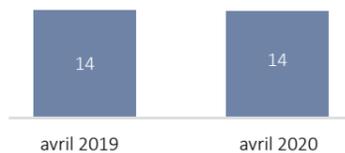


LES SORTIES D'HOSPITALISATION, UN MOTIF D'INSCRIPTION AU SI SIAO STABLE EN 2020

Moins de 1% des ménages inscrits au SI SIAO pour cause de sortie d'hospitalisation en avril 2020

0,6% des ménages inscrits sur la liste d'attente du SI SIAO pour de l'hébergement d'insertion ou du logement en avril 2020 indiquent comme motif une fin d'hospitalisation, soit 14 ménages. Par rapport à l'année précédente, ce nombre est stable.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MÉNAGES INSCRITS SUR LA LISTE D'ATTENTE POUR DE L'HÉBERGEMENT OU DU LOGEMENT AU SI SIAO POUR UN MOTIF DE FIN D'HOSPITALISATION, DANS LA MEL ENTRE 2019 ET 2020



Source : SIAO - CMAO - traitement ADULM

Témoignage du service social du Groupement hospitalier de l'Institut catholique de Lille (GHICL) sur les pertes de logement déclenchées au moment d'une hospitalisation

Chaque année, 30 à 40 patients vieillissant avec une problématique de perte de logement déclenchée au moment de leur hospitalisation.

Le service social du GHICL rencontre chaque année 30 à 40 patients vieillissant pour une problématique de perte de logement liée à l'hospitalisation. « Il s'agit de personnes vivant sur le fil et pour lesquelles tout s'écroule quand apparaît un problème de santé ». On trouve deux cas de figure :

- **des personnes qui vivaient en concubinage, le plus souvent dans le cadre d'une recomposition familiale :** Elles vivaient en couple, mais sans lien juridique, et, suite à la dégradation de leur état de santé, le conjoint ne veut plus les reprendre à domicile. Il s'agit de couples éphémères qui ne tiennent pas avec l'arrivée

ou l'aggravation de la maladie ou du handicap. Quand ces personnes ont plus de 60 ans, elles sont orientées vers un Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Quand elles ont moins de 60 ans, la situation est problématique ;

- **des personnes âgées isolées souffrant de troubles cognitifs** (par exemple du syndrome de Diogène) qui ne sont plus capables de retourner dans leur logement à cause de leur problème de santé et qui vivent dans des conditions catastrophiques d'insalubrité. Cette situation est liée à l'isolement, à la désaffiliation de personnes qui n'ont plus de liens avec leurs enfants. Cette problématique intervient dans le cadre du vieillissement et est renforcée par l'alcoolisme. Elle peut concerner tous les milieux sociaux.



Foyer d'accueil médicalisé de Capinghem © abej SOLIDARITE

LES JEUNES ISOLÉS SANS SOUTIEN FAMILIAL

Les jeunes isolés sans soutien familial sont un public pour qui l'accès au logement peut être très difficile. La solvabilité durable de ce public n'accédant pas au RSA est un frein majeur à son accès au logement.

17% des demandeurs principaux des ménages inscrits sur la liste d'attente du SIAO pour de l'hébergement ou de l'insertion ont entre 18 et 24 ans soit 665 ménages.

Pour rappel, 21% des personnes ayant déclaré dormir à la rue et inscrites dans les fichiers du SI SIAO dans la Métropole Européenne de Lille sont âgées de 18 et 24 ans en mars 2020 soit, 553 personnes (voir page 30).

82 ménages inscrits au SI SIAO pour cause de fin de prise en charge ASE en avril 2020

3,8% des ménages inscrits sur la liste d'attente du SI SIAO pour de l'hébergement d'insertion ou du logement en avril 2020 indiquent comme motif une fin de prise en charge à l'Aide sociale à l'enfance (ASE), soit 82 ménages. Par rapport à l'année précédente, ce nombre est en très forte hausse : +65% (soit 54 ménages supplémentaires). (Source : SIAO - CMAO - traitement Adulm)

Environ 450 jeunes majeurs sortant de l'ASE en 2019 dans la Métropole Européenne de Lille³⁴

Le Département du Nord comptabilise environ 450 jeunes ayant été pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance à la veille de leur majorité et devenus majeurs en 2019 dans la Métropole Européenne de Lille.

Par ailleurs, au 31 décembre 2019, le Département prend en charge environ 1 300 jeunes mineurs non accompagnés³⁵ pour l'ensemble du Nord, dont environ 670 jeunes âgés de 17 ans. 31% des mineurs non accompagnés sont originaires de Guinée, 20% du Mali, 11% de Côte d'Ivoire. Les autres jeunes sont originaires par exemple du Bangladesh, d'Afghanistan, d'Albanie, d'Algérie, du Pakistan mais encore d'autres pays.

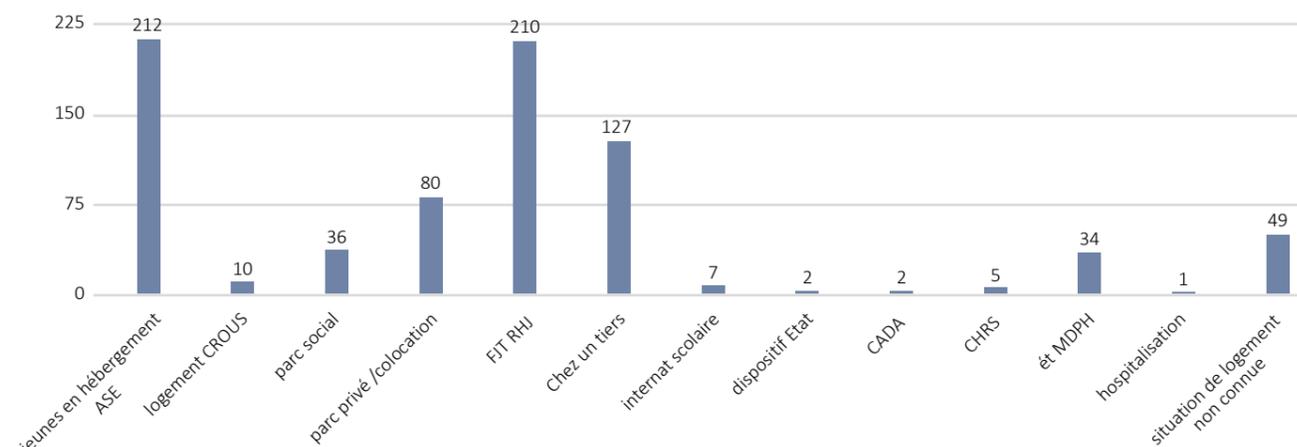
Parmi les jeunes pris en charge par l'ASE et devenus majeurs en 2019, 30%, n'ont pas bénéficié d'EVA. Il s'agit de jeunes qui étaient déjà autonomes ou qui n'ont pas souhaité être accompagnés par le Département. Les raisons sont multiples. Pour la direction territoriale Métropole Lille, les principaux motifs sont les suivants : retour souhaité en famille (45%), perte de contact avec le jeune (15%), entrée en centre maternel (12%), emploi salarié (8%), étudiants boursiers (7%).

70% des jeunes de 18 ans sortant de l'ASE bénéficient d'un contrat EVA à majorité

314 jeunes, soit 70 % des jeunes devenus majeurs en 2019 ont bénéficié d'un contrat Entrée dans la vie adulte (EVA) à leur majorité :

- 48 % sont en accompagnement EVA avec hébergement ASE, soit 151 jeunes ;
- 40% en accompagnement EVA avec aide financière soit, 125 jeunes ;
- 9,5% en accompagnement EVA soit, 30 jeunes ;
- Pour 2,55% d'entre eux, la modalité d'EVA n'est pas connue, soit 8 jeunes.

SITUATION DE LOGEMENT DES JEUNES BÉNÉFICIAIRES D'EVA FIN 2019



Source : Conseil départemental du Nord – Direction Enfance Famille Jeunesse

³⁴ Mineurs non accompagnés compris.

³⁵ Les mineurs non accompagnés sont les mineurs confiés au Département car ils n'ont pas de responsable légal sur le territoire national.

Au total, en comptant l'ensemble des jeunes de 18 à 21 ans, ce sont 612 jeunes majeurs accompagnés par les deux Directions Territoriales de Prévention et d'Action Sociale du Département qui bénéficient d'un contrat EVA dans la Métropole Européenne de Lille fin 2019 et 163 jeunes accompagnés par le Service Départemental d'Orientation des Mineurs Non Accompagnés (SDOMNA, transformé en Pôle Droits et Protection des Mineurs Non Accompagnés en 2020) soit un total de 775 jeunes.

27% des jeunes majeurs en contrat EVA sont encore hébergés à l'ASE, 27% en Résidence habitat jeune

La situation de logement des jeunes bénéficiaires d'EVA est la suivante (parmi l'ensemble des jeunes bénéficiant d'un contrat EVA fin 2019) quelle que soit l'année de naissance :

- 27% sont encore hébergés à l'ASE (en établissement ou en famille d'accueil), soit un chiffre proche de celui de juin 2018 (31%) ;
- 27% sont logés en Résidence habitat jeune ;
- 16% sont hébergés chez un tiers ;
- 5% sont logés de manière autonome dans le parc social ;
- 10% sont logés dans le parc privé.

L'âge moyen de sortie d'EVA en hausse sur un an, entre 19 ans ¾ et 20 ans

L'âge moyen à la sortie d'EVA en 2019 est de :

- 20 ans pour les jeunes accompagnés par la Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale de la Métropole Lille, contre 19 ans ¼ en 2018 ;
- 19 ans ¾ pour les jeunes accompagnés par la Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale de la Métropole Roubaix Tourcoing, contre 19 ans ½ en 2018 ;
- 18 ans et 11 mois pour les jeunes accompagnés par le SDOMNA.

Une population à prendre en compte dans le cadre du Logement d'abord

Il est important que la mise en œuvre du Logement d'abord prenne en compte les jeunes qui sortent de l'ASE et propose des solutions adaptées car certains de ces jeunes cumulent des désavantages pour l'accès au logement sur le marché immobilier :

- ils sont souvent sans soutien familial et isolés ;
- pas toujours insérés de manière pérenne sur le marché du travail ;
- et n'ont pas accès au RSA avant leur 25 ans.

De plus, le délai d'accès au parc social est long dans la Métropole Européenne de Lille : 14 mois en moyenne en 2018 ³⁶.

C'est une population dont le nombre croît et est amené à croître au regard de la hausse du nombre de jeunes anciens mineurs non accompagnés pris en charge.

Un dispositif qui intègre le Logement d'Abord

En 2020, le dispositif EVA a évolué (cf la délibération du Conseil départemental du 28 septembre 2020) afin de mieux prendre en compte les jeunes les plus vulnérables et d'accompagner tous les jeunes jusqu'à leur accès au logement autonome et jusqu'à leur 21 ans si nécessaire. Dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, des projets partenariaux avec des bailleurs et des associations sont mis en place afin de mieux accompagner les jeunes vers et dans le logement. Un des principes est de favoriser l'accès au logement autonome pour tous les jeunes, notamment dans le parc social, et de leur permettre de continuer à bénéficier d'un accompagnement EVA, si nécessaire, après leur entrée en logement autonome. Ainsi l'accès à un logement autonome est parallèle à la réalisation de l'accompagnement EVA. Le partenariat mis en place avec Partenord Habitat permet ainsi à des jeunes bénéficiaires d'EVA ayant des ressources ou en fin de cursus de scolarité ou de formation, d'accéder au logement social tout en bénéficiant encore de l'accompagnement d'EVA jusqu'à leur 21^{ème} anniversaire si nécessaire.

Une observation à développer

L'observation sociale produite dans le cadre du Logement d'abord sera amenée à évoluer afin d'approfondir l'analyse sur l'accès au logement autonome pour les jeunes sortants de l'ASE et de proposer des indicateurs qui rendent compte :

- de la situation des jeunes vis-à-vis du logement au moment de leur sortie du dispositif d'accompagnement EVA afin de prendre en compte les bénéfices apportés par cet accompagnement ;
- des différents profils de jeunes et de leurs difficultés et besoins.

L'objectif de l'observation est d'alimenter la réflexion afin que la mise en œuvre du Logement d'abord dans la MEL permette de proposer des réponses adaptées à cette population.

Point de repères

La politique Entrée Dans la Vie Adulte du Département du Nord

Le Département du Nord est responsable de l'accompagnement des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Afin de prévenir les ruptures au moment de la majorité, le dispositif Entrée dans la Vie Adulte (EVA) prépare, dès 16 ans et de manière progressive, les jeunes à l'autonomie et permet de poursuivre l'accompagnement jusqu'aux 21 ans du jeune afin de lui permettre de construire et concrétiser son projet d'insertion sociale et professionnelle. A partir de la majorité, le Département du Nord continue d'accompagner, à leur demande, les jeunes qui ne sont pas encore autonomes.

Le niveau d'intervention départementale dépend de la situation du jeune :

- s'il dispose de ressources et d'un logement, un accompagnement social est prévu (EVA 1) ;
- s'il ne dispose pas de ressources suffisantes, une aide financière et un accompagnement social et éducatif modulé selon les besoins du jeune, peuvent lui être accordé (EVA 2) ;
- s'il est éloigné de l'autonomie, un accueil provisoire du jeune majeur permet de prolonger l'accueil physique à l'ASE au-delà de 18 ans afin de consolider le projet d'insertion sociale et professionnelle et d'accompagner le jeune vers l'autonomie (EVA3).

La délibération EVA du 28 septembre 2020 fait évoluer la démarche en élargissant les critères d'EVA en faveur des jeunes les plus vulnérables. En outre, l'accompagnement EVA n'est plus fondé sur un contrat mais sur la demande du jeune.

³⁶ Hors mutations. Source : SNE

L'INSALUBRITÉ : 48 PROCÉDURES EN 2019, 60 MÉNAGES AYANT DEMANDÉ DE L'AIDE POUR LEUR RELOGEMENT EN 2018

11% du parc privé, potentiellement indigne

Selon la loi Molle de 2009³⁷, sont considérés comme habitat indigne « les locaux ou installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé ».

On estime que 11% des logements du parc privé sont potentiellement indignes dans la Métropole Européenne de Lille³⁸ soit 39 928 logements.

Il est néanmoins difficile de quantifier le nombre total de situations d'insalubrité majeure entraînant une perte de logement. Quelques indicateurs statistiques sont disponibles.

48 arrêtés liés à l'insalubrité en 2019

En 2019, 48 procédures ont été mises en œuvre pour insalubrité par l'Agence régionale de santé dans la MEL :

- 32 arrêtés pour insalubrité remédiable ;
- 6 arrêtés pour insalubrité irrémédiable ;
- 6 arrêtés pour locaux impropres par nature à l'habitation ;
- 3 arrêtés pour sur occupation du fait du propriétaire.

Les communes de la Métropole Européenne de Lille les plus concernées sont celles qui ont un service communal d'hygiène et de santé : Lille, Roubaix, Tourcoing et Croix. Mais ces procédures concernent aussi d'autres communes : Haubourdin, Lomme, Sequedin, Wattrelos, Hellemmes, Marcq-en-Barœul.



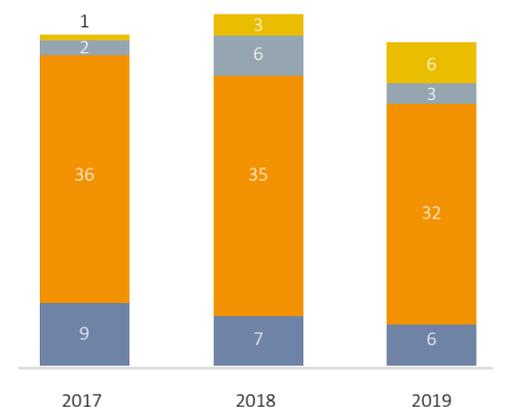
³⁷ Loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009.

³⁸ Source : FiloCom, 2013.

Des procédures mises à mal par la crise sanitaire en 2020

Selon le service santé environnementale Nord de l'ARS, la crise sanitaire a un impact très fort sur les procédures liées à l'insalubrité : depuis le mois de mars 2020, il y a eu moins de visites, moins de plaintes des locataires et le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques s'est réuni moins souvent, ce qui a donné lieu à une baisse importante du nombre d'arrêtés pris.

PROCÉDURES MENÉES PAR L'ARS POUR INSALUBRITÉ DANS LA MEL DE 2017 À 2019



- Arrêtés pour locaux impropres par nature à l'habitation
- Arrêtés pour suroccupation du fait du propriétaire
- Arrêtés d'insalubrité remédiable
- Arrêtés d'insalubrité irrémédiable

Source : ARS - service santé environnementale Nord

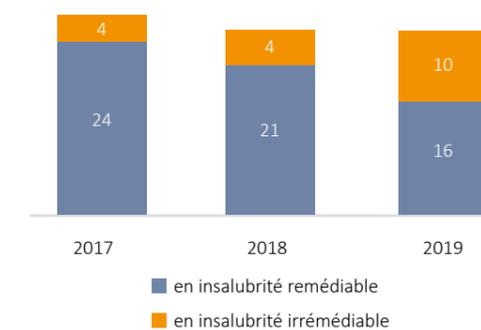
26 carences actées pour insalubrité suivies par le COSAPI en 2019

Le Comité de suivi des arrêtés d'insalubrité (COSAPI), a suivi la mise en œuvre dans la MEL en 2019 de :

- 26 carences actées ;
- dont 16 en insalubrité remédiable ;
- dont 10 en insalubrité irrémédiable³⁹.

La majorité des carences suivies par le COSAPI concerne une insalubrité remédiable même si la part des carences pour insalubrité irrémédiable a fortement augmenté de 2017 à 2019 (passant de 14% à 38%).

PROCÉDURES MENÉES PAR L'ARS POUR INSALUBRITÉ DANS LA MEL DE 2017 À 2019



Source : DDS - Mission accès logement

Point de repères

Définition de l'insalubrité et procédures

L'insalubrité : Un immeuble, vacant ou non, est considéré comme insalubre lorsqu'il est dangereux pour la santé des occupants ou pour celle du voisinage du fait de son état ou de ses conditions d'occupation. L'insalubrité résulte d'un désordre grave ou d'un cumul de désordres concernant la taille du logement, la structure du bâti, l'accès à l'eau, les matériaux de construction, les ouvertures vers l'extérieur, l'installation électrique, le chauffage et les sanitaires.

Il existe deux types d'insalubrité :

- **l'insalubrité remédiable** : lorsque des mesures peuvent être prises afin de remédier à l'insalubrité ;
- **l'insalubrité irrémédiable** : lorsqu'il n'existe aucun moyen technique d'y mettre fin ou que les travaux nécessaires à sa résorption sont plus coûteux que la reconstruction ou ne sont techniquement pas faisables.

L'Agence régionale de Santé (ARS) ou le Service communal d'hygiène et de santé (SCHS) de la mairie (pour les Villes de Lille, Roubaix, Tourcoing et Croix dans la MEL) établit un rapport. Celui-ci est transmis au **Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)** avec la possibilité pour les propriétaires et les occupants de faire connaître leurs observations dans le cadre d'une procédure contradictoire. Le CODERST se prononce sur la qualification d'insalubrité : interdiction d'habiter définitive ou temporaire assortie d'une prescription de travaux en insalubrité remédiable. Le préfet est tenu de suivre son avis et de prendre un arrêté d'insalubrité.

Depuis la loi ALUR, une astreinte financière est mise à la charge du propriétaire au dépassement des échéances fixées par l'arrêté.

Pour le bailleur, l'arrêté d'insalubrité a des conséquences financières importantes. L'arrêté d'insalubrité remédiable prescrit les travaux nécessaires à effectuer pour rendre le logement parfaitement habitable et impose un délai pour leur réalisation. En attendant, il doit prendre en charge l'hébergement des occupants si la nature des travaux empêche leur réalisation en site occupé. Le propriétaire d'un logement insalubre peut faire l'objet de poursuites pénales et se voir infliger une lourde amende. L'insalubrité irrémédiable impose au propriétaire de prendre en charge le relogement des occupants dans un local d'habitation décent. Il faut néanmoins noter que les arrêtés d'insalubrité remédiable débouchent fréquemment sur un relogement car cette situation se cumule souvent avec une suroccupation ou une relation conflictuelle entre le bailleur et le locataire.

Le suivi est assuré par le **Comité de suivi des arrêtés préfectoraux (COSAPI)**. En cas de carence du propriétaire, il peut être amené à chercher une solution d'hébergement ou de relogement du locataire. En cas d'arrêté d'insalubrité, les locataires ne se retrouvent pas à la rue.

A compter du 1^{er} janvier 2021 la législation a évolué, les notions d'insalubrité remédiable ou irrémédiable n'ont pas été reprises dans la rédaction des textes issus de l'ordonnance du 16 septembre 2020. Toutefois les principes

³⁹ Source : Direction départementale de la cohésion sociale

60 ménages en situation d'insalubrité ont sollicité une aide pour leur relogement en 2018

Le programme d'intérêt général Amelio+ a été sollicité pour aider 60 ménages à se reloger dans le cadre de situations d'insalubrité dans la MEL en 2018.

14 ménages inscrits au SI SIAO pour le motif d'un logement insalubre

En avril 2020, seuls 14 ménages inscrits au SI SIAO sur la liste d'attente pour de l'hébergement ou du logement indiquent pour motif un logement insalubre, soit 0,6% des ménages inscrits sur cette liste. Ils étaient 8 ménages concernés en avril 2019.

21 ménages logés dans un logement déclaré insalubre parmi les ménages prioritaires au titre du PDALHPD en 2019

En 2019, on compte 21 ménages prioritaires pour l'attribution d'un logement dans le cadre du PDALHPD pour motif d'un logement déclaré insalubre par arrêté préfectoral ou vivant dans un local impropre à l'habitation. Ils représentent 1% des ménages prioritaires. Entre 2013 et 2019, ce chiffre oscille entre 6 et 29. Il était de 14 en 2018 mais de 25 en 2017.

CONCLUSION

Quelles pistes de travail pour le Logement d'abord ?

L'observation sociale réalisée par l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole permet de mieux connaître les profils et les problématiques des personnes sans domicile et des personnes vulnérables vis-à-vis du logement et d'une certaine manière de leur donner la parole au-delà des chiffres.

Les chiffres sont pour autant importants pour mesurer les enjeux qui réinterrogent nos politiques publiques.

Les entretiens avec des personnes concernées « éclairent » en partie les réflexions à mobiliser notamment sur nos représentations sur l'autonomie par exemple et nos modes de faire en termes d'accompagnement, élément essentiel à la réussite d'une telle politique.

L'ambition de ce travail est de permettre aux acteurs du territoire de dégager des pistes de travail et d'actions dans le cadre de la mise en œuvre volontariste de la politique pour le Logement d'abord.

Une échelle métropolitaine adaptée pour la politique Logement d'abord

1 800 ménages ont été concernés par une situation de sans-abrisme dans le courant du mois de mars 2020 qu'il s'agisse de ménages présents dans l'espace public (rue, gares...), en campement, en squat, abri de fortune (garage...) ou en hébergement très précaire.

Parmi eux se trouvent 811 enfants à la rue dont 72 de moins d'un an.

Ces chiffres veulent donner à voir le niveau des enjeux et donc l'ambition de cette politique volontariste du logement d'abord pour tout le territoire métropolitain.

Les moyens à mettre en œuvre doivent être mobilisés à cette échelle afin de faciliter l'accès au logement et à l'hébergement de l'ensemble de ces ménages.

L'importance de l'accompagnement social et du « aller vers »

38% des hommes seuls à la rue ne sont pas repris sur les listes d'attente du SIAO pour de l'hébergement d'insertion ou du logement.

44% des personnes connues du SIAO sont inscrites uniquement dans des parcours d'urgence.

64% des jeunes déclarant vivre à la rue inscrits dans le SIAO déclarent ne pas avoir d'accompagnement social.

Parmi les 1 050 ménages ayant appelé le 115 au mois de mars 2020, seuls 462, soit 44%, étaient inscrits sur la liste d'attente pour de l'hébergement d'insertion ou du logement.

Moins de 6 % des jeunes de 18 à 24 ans ont une préconisation d'orientation pour un logement.

Ces personnes se trouvent dans les circuits de l'hébergement d'urgence, mais demeurent loin des circuits d'insertion.

Le renforcement de l'accompagnement social et du « aller vers » pour les personnes en attente d'une solution est une des conditions du succès de cette politique volontariste du logement d'abord.

Une action à articuler avec la stratégie de production et d'adaptation du logement

Seuls 9% des personnes inscrites sur la liste d'attente du SIAO pour de l'hébergement d'insertion ou du logement reçoivent une orientation vers le logement.

La CMAO émet comme hypothèse qu'une partie des personnes orientées vers l'hébergement pourraient l'être vers le logement, et qu'il est fort probable que les travailleurs sociaux des accueils de jour (qui réalisent 90% des inscriptions au SIAO) privilégient parfois l'orientation vers une réponse rapide, donc de l'hébergement, voire de l'hébergement d'urgence.

L'accompagnement des travailleurs sociaux aura de plus en plus à intégrer cette logique du Logement d'abord mais cela ne peut être mis en œuvre qu'au regard de l'offre disponible pour les ménages en attente. Il y a bien un enjeu de capacité de production et d'habitat adapté à la veille du PLH3.

Une spécificité de l'accès au logement des personnes étrangères

37% des personnes à la rue sont de nationalité étrangère hors UE, parmi elles près de la moitié (43%) sont des demandeurs d'asile.

Le Département du Nord accueille un nombre croissant de jeunes migrants qui arrivent à l'âge adulte sans certitude de régularisation. Certaines personnes étrangères sont présentes sur le territoire depuis de longues années sans être expulsables et sans être régularisables. Elles se trouvent bloquées dans le système de l'hébergement.

L'accès au logement des personnes étrangères qui sont amenées à rester sur le territoire, passe par l'accélération du traitement des demandes d'asile.

Un accompagnement des populations de culture Rom pour la résorption des bidonvilles

1 000 personnes de culture Rom vivent en bidonville.

L'expérience des SAS (mise en œuvre à Lambersart, Villeneuve d'Ascq, Loos) est un des exemples qui permet de montrer la capacité des familles hébergées à accéder rapidement à un logement avec un accompagnement social adapté.

Pour ces populations de culture Rom présentes depuis plus d'une douzaine d'années dans la métropole lilloise, l'accès à un accompagnement social et au logement plus massif conditionne le succès de la résorption des bidonvilles.



Centre Europe Azur
323 Avenue du Président Hoover
59000 LILLE

+33 (0)3 20 63 33 50
agence@adu-lille-metropole.org
www.adu-lille-metropole.org

